31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 2. 15 Février 1882



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE MASSACRE FAIT A VASSY

LE PREMIER JOUR DE MARS 1562

Le massacre de Vassy est une date néfaste de nos annales. Les historiens qui n'y voient qu'un accident fortuit, comme ceux qui croient à une agression préméditée, sont unanimes à reconnaître les graves conséquences de l'événement accompli, le 1er mars 1562, dans une obscure bourgade de Champagne vouée dès lors à une tragique célébrité.

Pour apprécier cet événement sous son vrai jour, il faut le placer dans son cadre, et remonter aux débuts du règne de Charles IX inaugurant, sous les auspices du chancelier de l'Hôpital, un essai de tolérance après quarante ans de persécutions non interrompues[1]. Le nombre des adhérents du culte

1. *Histoire des martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangille*, etc. Genève, 1597. La bibliographie a son éloquence. La première édition de cet important ouvrage de Jean Crespin, d'Arras, est un petit in-8° de 687 pages (Genève, 1554). La dernière, de 1619 est un in-folio, à 2 colonnes, de 1760 pages. Voir la savante notice de M. Ch. Frossard dans le *Bulletin du Protestantisme français*, tome XXIX, p. 269, 318.

nouveau ne fit que croître avec la rigueur des supplices, et l'on put dire une fois de plus : *sanguis martyrum semen christianorum*. Un jour vint cependant où la minorité proscrite se lassa de tendre la gorge aux bourreaux [1]. La conjuration d'Amboise fut le premier acte du protestantisme politique et militaire succédant au protestantisme du martyre. L'impitoyable répression qui suivit un complot bien moins dirigé contre le jeune roi François II que contre les Guises, ses funestes conseillers, creusa un abîme entre les partis. L'Hôpital essaya de le combler par de sages mesures conformes au vœu des États-Généraux ; Catherine de Médicis parut s'associer à ce dessein en convoquant le Colloque de Poissy, suivi de l'Édit de janvier 1562, première charte de la tolérance dans notre patrie [2].

Cette politique généreuse, qui ouvrait la perspective de meilleurs jours, eut pour adversaires les parlements inféodés à la vieille maxime : *une foy, une loy, un roy* [3]. Ils ne consentirent qu'à regret à enregistrer l'édit qui trouva une violente opposition dans les Guises, fauteurs acharnés de persécution sous trois règnes. Leur programme avoué depuis la paix de Cateau-Cambrésis, était l'anéantissement de la Réforme qui

1. « Il est à noter que tant qu'on a fait mourir les réformés sous la forme de la justice, quelque inique et cruelle qu'elle fut, il ont tendu les gorges et n'ont point eu des mains. Mais quand l'autorité publique, le magistrat lassé des feux a jeté le couteau aux mains du peuple, et par les tumultes et grands massacres a osté le vénérable visage de la justice ... qui a pu défendre aux misérables d'opposer le bras au bras, le fer au fer, et de prendre d'une fureur sans justice la contagion d'une juste fureur ? » D'Aubigné, *Histoire universelle*, tome II, p. 628.

2. Édit. du 17 janvier 1562. Fontanon, *Recueil des édits et ordonnances*, t. IV, p. 267. Bien que entouré de nombreuses restrictions et exclus des villes (art. 2), le nouveau culte pouvait être célébré, à peu près partout, sans exposer ses adhérents aux poursuites judiciaires. C'était l'édit de Nantes anticipé par la sagesse d'un grand homme d'état.

3. Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 109, 110. Le président de Thou, père de l'historien, qui avait voté la tolérance dans la fameuse mercuriale du 10 juin 1559, fut un des députés envoyés à la Cour pour protester contre l'Édit de janvier.

avait déjà conquis une partie notable de la nation.[1] Mais pour écraser les dissidents, il ne suffisait pas d'évoquer contre eux les plus cruelles ordonnances et jusqu'au fantôme exécré de l'inquisition qui terrifiait alors l'Espagne de ses auto-da-fé. Il fallait encore les priver de tout appui au dehors, et tarir jusqu'aux sources de la pitié en discréditant leur cause auprès des princes allemands justement émus des supplices infligés à des hommes dont le seul crime était de partager leur croyance. A diverses reprises, sous Henri II et sous François II, on avait vu ces princes intervenir par de solennelles ambassades pour demander un adoucissement au triste sort des protestants français. Vainement ils avaient sollicité la grâce d'Anne du Bourg, auquel l'électeur palatin réservait une chaire à l'université d'Heydelberg. N'était-il pas à craindre que lassés de l'inutilité de leurs démarches, ils ne fissent cause commune avec ceux auxquels il ne manquait que des chefs pour devenir un redoutable parti dans l'État ?

Les Guises étaient trop habiles pour ne pas comprendre qu'il fallait isoler les protestants français pour mieux les accabler. Dès le mois de juillet 1561, ils ouvrent une correspondance avec le duc Christophe de Wurtemberg, pour le détacher de la cause à laquelle il a donné plus d'un gage de ferme dévouement[2]. Renouveler les vieilles calomnies si éloquemment réfutées dans la préface de l'*Institution chrétienne* de Calvin, dénoncer comme des sujets séditieux et rebelles, qui ne rêvent que le bouleversement de l'État, des hommes qui ont étonné le monde par la constance de leur foi et la sérénité de leur sacrifice, exploiter enfin le désaccord des luthériens et des

1. Claude Haton, *Mémoires*, dans la Collection des documents inédits de l'histoire de France, tome I, p. 81, dit *un quart*. Les relations des ambassadeurs vénitiens confirment ce témoignage.

2. *Correspondance de François de Lorraine, duc de Guise, avec Christophe duc de Wurtemberg* (1561-1562), tirée des archives de Stuttgart, et publiée pour la première fois dans le *Bulletin du Protestantisme français*, t. XXIV, p. 113, 09, 499.

calvinistes dans la question sacramentaire pour rendre ces derniers suspects et, si possible, odieux à leurs protecteurs d'outre-Rhin, telle est la tactique des Guises.

Dès les premiers mots de la correspondance se démasque leur dessein : « Il est vray que tels séditieux se couvrent du titre de la religion dont vous estes amateur. Mais leur hypocrisie est si évidente qu'il sera toujours facile de congnoistre combien ils se monstrent traîtres à vous mesme de la bonté duquel ils se glorifient pouvoir abuser, et qu'ils ne taschent que à vous embrouiller par leur desloiauté... Et ne se soucient ces malheureux que de pescher en eau trouble, oultre ce qu'ils osent si avant abuser de vostre nom et authorité, selon ce que j'ay entendu qu'ils ne font non plus de cas de vostre confession et forme d'Église que de celle du pape, dont ils parlent comme je croy qu'avez sceu par cy devant, plustost par mocquerie et mespris que aultrement[1]. »

Le duc de Wurtemberg n'est pas dupe (alors du moins !) du langage artificieux des princes lorrains. Il insiste nettement dans sa réponse sur les abus qui deshonorent l'Église catholique, et sur la nécessité d'une réforme, ainsi que sur le respect des droits de la conscience. Il conclut en ces termes qui laissent peu d'illusions à son interlocuteur : « Puisque l'on est au Royaume de France en bonne deslibération de pourveoir à la concorde de la religion *et que en espérez bonne issue*, je prie nostre Seigneur qu'il luy plaise donner son Saint Espérit et grace, afin que ce soit à son sainct honneur et gloire, vous priant et exhortant aussy, puisque nostre bon Dieu et père vous a mis en tel office et dignité, que vous lisiez devant toutes choses la Parolle de Dieu... et autres sainctes escriptures des prophètes et apostres; et icelles confériez avec les loix et traditions humaines, qui jusques à présent ont esté enseignées en la papaulté. Ce faisant, vous trouverez bientost comme tel

1. A mon Cousin Monsieur le Duc de Wirtemberg (Lettre du 11 juillet 1561) *Bulletin*, t. XXIV, p. 72.

statuts et doctrines humaines, ne concordent avec la saincte escripture[1]. »

Ces lignes étaient écrites bien avant le colloque de Poissy qui ne justifia pas l'espoir d'un rapprochement entre les partis religieux. Rien n'était plus éloigné de la pensée des Guises, d'avance opposés à tout projet de conciliation, et n'affectant dans leurs lettres un autre langage que pour tromper leur pieux correspondant. On va les voir s'engager de plus en plus dans la voie de l'astuce et du mensonge pour atteindre leur but, la ruine totale des huguenots. L'entrevue de Saverne (15-18 février 1562) est le fallacieux prologue du massacre de Vassy. L'Édit de janvier vient de consacrer le grand principe de la liberté de conscience, et sa loyale application peut seule assurer le repos de notre pays. Grâce à la sagesse de l'Hôpital, alors soutenu par Catherine de Médicis, la partie semble perdue pour les Lorrains qui ont quitté Paris pour se retirer, le cardinal à Reims, son frère à Nanteuil, puis à Joinville, en laissant le fantôme du triumvirat catholique impuissant. Mais la retraite des Guises est plus apparente que réelle. Ils n'ont pas dit leur dernier mot ; une intrigue diplomatique habilement ourdie va les ramener sur la scène plus redoutables que jamais[2].

A cette heure décisive pour leur fortune (et pour celle, hélas ! de la France), les Guises ont compris qu'il y a mieux à faire que d'exploiter des rivalités confessionnelles pour isoler les protestants français avant de frapper sur eux un grand coup.

1. A monsieur le duc de Guise (Lettres du 26 juillet 1561). *Bull.*, t. XXIV, p. 75. La Correspondance continue sur ce ton durant plusieurs mois, et fait plus d'honneur au prince allemand qu'au héros de Calais pris dans ses propres pièges. C'est une belle page d'apologétique que la lettre du 22 novembre 1561 (*Bull.* XXIV, 113, 115).

2. C'est ce qu'a fort bien compris un historien catholique qui a puisé aux meilleures sources et dont il est difficile de contester l'autorité : « Si partirono della corte, *machinando già di disturbare l'editto*, e d'opporsi alla fattione ugonotta. » Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, t. I, l. II, p. 79. Varillas, *Histoire de Charles IX*, t. I, p. 121.

Le seul moyen de les priver de l'appui de l'Allemagne, cette pépinière des reîtres, c'est de tromper les princes luthériens en se montrant aussi luthériens qu'eux, et la loyauté bien connue du duc de Wurtemberg ne servira qu'à le faire mieux tomber dans le piège qu'on lui tend : c'est l'unique but de la conférence de Saverne.

On a ici un document capital, le récit de l'entrevue tracé par le duc lui-même, le plus véridique des hommes[1]. Il faut voir avec quelle duplicité le cardinal et son frère jouent le rôle adopté pour la circonstance, au risque d'y laisser, l'un son honneur de soldat, l'autre son prestige comme prince de l'Église[2]. Le cardinal gémit de la corruption du clergé, fait un sermon des plus édifiants, et n'a pas d'objections contre la confession d'Ausbourg : « J'ai lu, dit-il, Luther, Mélanchthon, Brentius et d'autres. J'accepte pleinement leur doctrine, et je m'accorderai bien vite avec eux dans tout ce qui concerne la hiérarchie ecclésiastique, *mais il faut que je dissimule encore quelque temps afin d'en gagner plusieurs qui sont encore faibles dans la foi.* » Le langage du duc François n'est pas moins satisfaisant. Il ne met son espoir ni dans la Vierge et les Saints, ni dans ses propres mérites, mais dans le sacrifice du Christ. Interrogé sur un point délicat, il affirme n'être pour rien dans les persécutions dirigées contre les protestants français; mais il faut céder ici la parole au duc de Wurtemberg :

« Je dis au duc de Guise : puisque nous en sommes mainte-

1. Entrevue du duc Christophe de Wurtemberg avec les Guises à Saverne peu de jours avant le massacre de Vassy. Ce document, traduit par M. Muntz de l'original allemand conservé aux archives de Stuttgart, a été publié pour la première fois dans le *Bulletin du Protestantisme français*, t. IV, p. 184, 196.

2. « C'est l'épisode le plus décisif pour juger la moralité, nous ne dirons pas du cardinal, qui ne fait question pour personne, mais du duc François qu'on a voulu ériger en héros catholique du temps de saint Louis. » Henri Martin, *Histoire de France*, tome IX, p. 112. Il faut lire cet épisode dans le beau chapitre de Michelet qui a le premier percé à jour cette ténébreuse intrigue à l'aide du précieux document publié dans le *Bulletin* (*Guerres de Religion*, p. 270 et suivantes.)

nant à nous expliquer l'un avec l'autre, je ne puis m'empêcher de vous dire que vous et votre frère êtes véhémentement soupçonnés en Allemagne d'avoir contribué à faire périr sous Henri II et depuis, plusieurs milliers de personnes qui ont été misérablement livrées à la mort à cause de leur foi. Comme ami et comme chrétien, je dois vous avertir : Gardez-vous du sang innocent ; les châtiments de Dieu vous atteindraient dans ce monde et dans l'autre. — Le duc me répondit avec de grands soupirs : Je sais bien qu'on nous accuse de cela, et d'autres choses encore, mon frère et moi ; mais on nous fait tort ; nous vous l'expliquerons avant notre départ.

« Plus tard, le cardinal me dit en présence du duc de Guise : Vous avez informé mon frère qu'en Allemagne on nous accuse tous deux d'avoir contribué à faire mourir un grand nombre de chrétiens innocents, sous les règnes de Henri II et de François II. Eh bien ! Je vous le jure, au nom de Dieu mon créateur, en y engageant le salut de mon âme, *je ne suis coupable de la mort d'aucun homme condamné pour cause de religion*. Au contraire, toutes les fois qu'il s'agissait de poursuites criminelles en matière de religion, je disais au roi Henri et au roi François II que ce n'était pas de mon ministère, que cela regardait le pouvoir séculier, et je m'en allais. — Puis se tournant vers Brentius, il répéta ses protestations en latin et ajouta : *Quoique le président du Bourg fût dans les ordres, j'ai prié le roi de l'épargner. C'était un homme savant* (*sic!*). Le duc de Guise de même, avec de grands serments, affirma *qu'il était innocent de la mort de ceux que l'on avait condamnés à cause de leur foi*... Je conjurai les deux frères itérativement de ne pas persécuter les pauvres chrétiens de France. — Dieu, dis-je, ne laisserait pas un tel péché sans châtiment. Ils me donnèrent la main promettant de rechef sur foi de prince et sur le salut de leur âme, de ne persécuter ni ouvertement ni en secret les partisans de la nouvelle doctrine, et de contribuer, selon leur pouvoir, à l'établissement d'une concorde chrétienne. — Dieu veuille, repris-je alors, vous maintenir

dans ces sentiments et vous confirmer dans ces résolutions![1] »

Veut-on connaître les vrais sentiments du duc de Guise, au moment où se joue cette comédie sacrilège? Ils éclatent, avec une sorte de furie, dans une lettre écrite peu de jours après (28 février) à Lamotte-Gondrin, son lieutenant en Dauphiné: « Je pense que s'il se fait par delà quelque assemblée notable où il y ait beaucoup de gens, *il sera bon de se saisir du ministre et de le faire tout soudain pendre et estrangler comme auteur des séditions et tumultes dont on a usé à l'encontre de vous*... estimant que par ce moyen-là les autres voudront se garder de mesprendre, et que cela réprimera à plusieurs leur folie. Vous me ferez plaisir de n'espargner en cela chose que vous puissiez, car je ne pense point qu'on en puisse venir aultrement à bout[2]. »

Ainsi s'exprime le duc de Guise au sortir de ses entretiens avec le duc de Wurtemberg. Les instructions qu'on vient de lire trouvent un commentaire significatif dans ses actes. A peine de retour en Lorraine, comme pour se dédommager de la contrainte qu'il vient de s'imposer sur ses sentiments les plus profonds, il fait pendre à un poteau de la halle un pauvre tailleur de Saint-Nicolas, coupable d'avoir fait baptiser son enfant à la mode de Genève[3]. Plus de soixante fermiers des environs de Joinville s'enfuient épouvantés devant cet homme qui ne respire que violences, et qui par la plus étrange perversion de langage, ose qualifier de séditieux et rebelles des sujets assemblés sous la protection d'un édit du roi qui s'impose à tous!

Nous touchons au lugubre épisode du 1er mars, que l'histoire a nommé de son vrai nom[4]. A quelques lieues de Joinville,

1. *Bulletin*, t. IV, p. 194.
2. Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. III, p. 250.
3. *Ibidem.*
4. Il en existe trois relations, également contemporaines, dont une émanant du duc de Guise, dans les *Mémoires de Condé*, t. III, .111, 149. 1° *Relation de l'occision du duc de Guise* (Sic) *exécutée à Vassy en Champagne*, pièce ré-

manoir seigneurial des Guises, est situé Vassy, « petite ville appartenant au Roy, des plus anciennes de la Comté de Champagne, assise en lieu plaisant, fertile et de grande commodité, avec prévosté et siège royal, desquels dépendoient plusieurs petites villes, bourgs et villages. » La Réforme pénétra de bonne heure à Vassy[1] qui profita des premiers jours de tolérance pour appeler un ministre de Troyes (octobre 1561) et organiser un culte à la façon de Genève. Les réunions se tinrent chez un drapier, puis dans la cour de l'Hôtel-Dieu « où plusieurs ignorants furent si bien réduits que maintes vieilles gens, tant hommes que femmes, disoient à la sortie des sermons : Loué soit Dieu qui nous faict ceste grâce d'avoir connu sa vérité devant que de mourir ![2] »

Dès son origine, la paroisse réformée eût à lutter contre l'animosité des princes lorrains, attisée par leur mère, la fanatique Antoinette de Bourbon, qui s'indignait de voir l'hérésie

digée sur les lieux, par un témoin, et transmise en Allemagne dans une lettre d'un huguenot de Paris, du 22 avril 1562 (*Mémoires*, t. II, p. 220). 2° *Discours au vray et en abrégé de ce qui est dernièrement advenu à Vassi y passant monseigneur le duc de Guise.* Paris, MDLXII, par Guillaume Morel imprimeur du Roy. On appréciera plus loin la vérité de cette narration qui débute par une apologie du duc de Guise comparé à Périclès, aux Scipion, et réduit à se justifier par une lettre au duc de Wurtemberg qui commence en ces termes : *Il faut cependant que je vous face entendre un accident qui m'est survenu par les chemins*, etc. 3° *Discours entier de la persécution et cruauté exercées en la ville de Vassy par le Duc de Guise le* 1er *de mars* 1562. C'est une relation aussi complète que fidèle, reproduite par Crespin (*Histoire des martyrs*, édition de 1597, fos 557, 561). J'emprunte à ce morceau, qui porte un indéniable cachet de vérité, les détails relatifs à la formation de l'Église de Vassy et à la catastrophe finale.

1. Dès 1547, Langres a ses martyrs de la foi réformée qui se répand à Chaumont et dans les villes voisines. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 55. Si j'en crois les notes du colporteur biblique Dugrenier, confirmées par Jolibois, *Haute-Marne ancienne et moderne*, p. 530, la Réforme aurait été prêchée à Vassy, dès 1533, par un nommé Casse (*Jean*), qui périt à Joinville victime de son zèle. Voici comment s'exprime M. Jolibois : « Casse (Jean) protestant, que le prévôt de Joinville fit condamner et exécuter vers 1533, est l'un des premiers qui soient venus en France. C'est lui sans doute qui introduisit la réforme dans le vallage et à Vassy. » (Même assertion, p. 275).

2. *Histoire des martyrs*, f° 557.

prendre pied dans une ville du voisinage récemment incorporée au douaire de sa nièce, Marie Stuart. Une tentative de l'évêque de Châlons, diocésain de Reims, pour ramener les brebis égarées au bercail, n'eut aucun succès, et tourna même à la confusion du prélat qui se vit contester par ses ouailles le titre de légitime pasteur : « Voyez-vous, povre peuple, dit le ministre; il vous veut faire accroire que cestui-là est le berger qui se contente d'avoir une panetière et houlette, pour vivre à son plaisir en sa maison sans mener les brebis aux champs pour repaîstre. — « Si est-ce que vous deslogerez, dit l'évêque desgarni de toute réplique, et ne pouvant dissimuler la cause de sa venue. Le ministre respondit : Je prescheray l'évangile du Seigneur Jésus. Si vous le voulez escouter paisiblement, escoutez le, sinon, ne nous troublez point. — Je vois bien, dit l'évêque, que tout se gouverne ici par furie. — Non, non, respondit le ministre, tout se gouverne de nostre côté par un saint zèle qui a jadis esmeu les apostres à dire à vos semblables : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes!* » Le départ de l'évêque fut salué par les joyeuses acclamations de l'auditoire peu édifié de son éloquence : « Aucuns même ne se seurent tenir de crier : au loup, au renard, à l'asne, à l'escole, et telles paroles![1] »

Le lendemain, l'évêque s'en alla tout droit à Joinville, conter les nouvelles de son voyage ; mais il y fut accueilli par les quolibets du duc d'Aumale, un des futurs héros de la Saint-Barthélemy, qui préconisait des lors d'autres arguments que la controverse entre les deux cultes. Un rapport sur ce qui s'était passé à Vassy fut adressé au Conseil du roi « *tendant à ceste fin que commission fust donnée au duc de Guise pour estre exécutée sur les délinquants.* » Mais ceux-ci envoyèrent aussi un agent muni d'un procès verbal « par lequel le Conseil privé du roy, informé de la vérité du faict, ne voulut permettre qu'aucune chose fust intentée contre ceux de Vassy[2]. » Les

1. *Ibidem*, f° 558.
2. *Ibidem*, f°s 558, 559.

réunions continuèrent donc à Vassy; la cène fut administrée le jour de Noël, malgré les menaces des Guises, et les huguenots mirent le comble à l'irritation de leurs redoutables voisins en appelant de Genève un ministre, Léonard Morel, pour l'édification du troupeau qui croissait de jour en jour.

Les choses en étaient là lorsque François de Guise revint de Saverne avec le secret dépit, pour ne pas dire la honte, du triste rôle qu'il venait d'y jouer, et ne cherchant qu'une occasion de se relever à ses propres yeux par un coup d'éclat, qui serait un signal pour ses partisans, un défi pour ses adversaires, les promoteurs de la tolérance. Le moment était critique. Le triumvirat organisé, l'année précédente, pour le maintien de l'unité catholique, faisait assez pauvre figure avec le maréchal Saint-André et le vieux connétable, assistés du roi de Navarre, transfuge récent de la Réforme, qui allait trouver une de ses héroïnes dans Jeanne d'Albret. Privés de leur chef, le héros de Calais, Montmorency et Saint-André se sentaient incapables de prendre l'offensive contre le prince de Condé qui dominait dans les conseils de la régence et se croyait l'arbitre de la situation. Dans son astucieuse politique, Catherine ne semble préoccupée que de lui donner des gages [1]. Elle affecte de consulter Coligny et la reine de Navarre, au risque de scandaliser le ministre de Philippe II. Elle va jusqu'à demander aux chefs huguenots de combien d'hommes ils pourront disposer dans la crise qui se prépare; moment d'inexprimable anxiété pour les hommes, hélas! trop rares, qui ne rêvent, comme l'Hôpital, que la conciliation des partis sous le règne de la loi!

Tous les yeux sont alors fixés sur le duc de Guise et tous les catholiques l'appellent comme le soutien et au besoin le vengeur de leur cause. Mais Guise ne peut rentrer dans Paris tel

1. « Ostendit se nobis addictiorem quam antea », écrit Hubert Languet, et Trockmorton plus défiant transmet les mêmes assurances à Élisabeth. *Calendars of State papers* (février 1562), p. 557.

qu'il en est sorti quelques mois auparavant. Le prestige de la campagne diplomatique de Saverne ne lui suffit pas. Il faut un acte ! A vrai dire, il n'a qu'un sentiment au cœur, la haine des réformés encore exaltée par de récentes humiliations. Les griefs de sa mère sont les siens, et ne sauraient demeurer impunis. Instruit par elle de ce qui se passe à Vassy, il se promet d'en tirer une terrible vengeance, et l'on peut suivre dès lors chacun de ses pas vers la réalisation du sinistre dessein.

JULES BONNET.

(La fin au prochain numéro.

DOCUMENTS

LETTRE DE TH. DE BÈZE A M. BAUHIN

MÉDECIN DU COMTE DE MONTBÉLIARD

(25 de juillet 1586)

C'est dans la charmante bibliothèque *Freyo-Grynæana* de Bâle, que j'ai transcrit, en de meilleurs jours, la lettre inédite suivante de Th. de Bèze au célèbre médecin et botaniste Bauhin. Il est superflu d'insister sur ce qui la recommande à l'attention. C'est une lettre dictée, avec signature autographe.

J. B.

Lettre de Th. de Bèze à M. Bauhin.

Monsieur, j'ay receu la lettre seulement depuis trois jours par laquelle me mandez ce que Monseigneur demanderoit de moy pour sa vigne de la montagne de la Chaux, sur quoi je vous prie de croire et d'assurer mon dit seigneur qu'à son retour il n'y a chose au monde à moy possible en quoy je ne prenne très grand plaisir de m'employer de très bon cœur quand il lui plaira m'honorer de ses commandements. Mais en ce faict je suis si mal habile que j'auroys honte de présenter à Son Excellence *alia manu* chose de ma façon en rime françoise le pouvant asseurer que jamais depuis les pseaumes je ne me suis addonné à rime française, et ne fis jamais sonnet. Et quant aux vers latins, combien que dès longtemps j'en aye entreposé l'exercice, toutefois j'y pourrois peut être bien quelque chose ; mais vous ne me mandez point que vous en ayez à faire. Au reste, j'ay par deça des amis qui ont de grandes grâces de Dieu en ceste manière d'escrire, lesquels à ma requeste ne fauldront de suppléer à mon défaut, de sorte que le change n'en sauroit estre que très bon, ainsi que je vous feray entendre par effet, vous faisant tenir le tout à la première commodité de messager, vous priant bien fort me faire ce plaisir de faire en-

tendre et trouver aussi bonne à mon dit seigneur mon excuse, comme je vous puis tesmoigner devant Dieu qu'elle est véritable ; sur quoy faisant foi, monsieur, je prie Dieu qu'il lui plaise nous faire la grâce d'entendre bientost les bonnes et heureuses nouvelles du retour et de l'ambassade de mon dit seigneur, lequel il luy plaira conserver en sa très sainte garde, et vous aussi avec tout vostre mesnage, me recommandant à vos prières. de Genève, 26 de juillet 1586.

Vostre à vous obéir.

Th. de Bèze.

A monsieur Bauhin médecin ordinaire de Monseigneur et très illustre prince, Monseigneur le comte de Wirtemberg, Montbéliard.

(Bibl. Freyo-Grynæana t. IX).

JOURNAL D'UN RÉFUGIÉ

SORTI DU ROYAUME DE FRANCE PAR VOIE DE MER.

1685

Le Journal, sans nom d'auteur, que l'on reproduit ici, est dû à une gracieuse communication de M. le pasteur Loman, de Hollande, qui possède l'original, et a bien voulu nous en offrir une copie. Il porte en marge quelques pensées bibliques où se peint l'âme d'un exilé qui vient d'accomplir un grand sacrifice : « La playe est profonde comme la mer; qui la médicinera? — Il a été entendu un cri en Rama, Rachel pleurant ses enfants, qui n'a voulu estre consolée parce qu'ils ne sont plus. — Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. — Le culte du vray Dieu subsistera dans vos maisons. — » On ne commente pas de telles paroles !

J. B.

Le mercredi, quatorzième de novembre 1685, parti de Tonay-Charente dans le vaisseau nommé la Montagne de Lievre, avec le capi-

taine Robert Simon, pour aller à Rotterdam, et sortir du royaume selon l'édit du roy du moys d'octobre 1685, qui nous en banit quinze jours après la publication à peine des galères : la nuict passée entre Tonay-Charente et Rochefort.

Le jeudy, quinzieme de novembre, à cause du mauvais temps, nous ne pusmes passer Rochefort. La nuit ancrez devant Rochefort.

16 de novembre. — Le vendredi matin à cause du mauvais temps et de peur de se trouver embarrassez entre les navires du Roy qui sont devant Rochefort, il a falu demeurer ancrez à peu pres au mesme lieu que nous l'estions la nuict precedente.

Le vendredy, tout le jour et toute la nuict suivante, il a falu demeurer dans le mesme lieu.

17 de novembre. — Le samedi matin nous avons passé tous les navires du Roy faisans tirer à la cordelle, et nous sommes venus mouiller l'ancre au-dela à la sortie de Rochefort, près du rocher de Roue.

Tout le samedy et la nuict du samedy venant au dimanche matin, il a falu demeurer au mesme lieu à cause du mauvais temps.

Le dimanehe matin, 18 de novembre 1685, un navire anglais est venu heurter contre le nôtre qui estoit à l'ancre, et en a rompu une vergue.

Le dimanche matin, jusqu'à deux heures apres midy, il a falu demeurer dans le mesme lieu à cause du mauvais temps.

Le dimanche au soir, dix-huict de novembre, à cause du mauvais temps, il afalu demeurer au mesme endroit où nous avons passé toute la nuict.

Le lundy, dix-neuf de novembre, nous avons demeuré au mesme endroit à cause du mauvais temps. La nuit suivante s'y est aussi passée.

Le mardy, vingtième de novembre, nous avons levé l'ancre, et nous avons fait écaler tirant vers le Vergeron.

A cause du mauvais temps, il a falu mouiller l'ancre au-deça de Martron ; vers le midy ou une heure après, Melle Sansay est venue dans le vaisseau avec les enfants. Ensuite est venu M. Sansay, qui se sont embarquez pour exécuter l'édit. Il a falu passer la nuict là, à cause du mauvais temps.

Le mercredy, vingt-et-un de novembre 1685, il a falu le matin demeurer au mesme endroit, à cause du mauvais temps.

Nous avons passé le mesme jour et toute la nuict dans le mesme lieu, attendant le beau temps.

Le jeudy, vingt-deux de novembre 1685 au matin, le vent s'estant mis au nord-est, on a appareillé et levé l'ancre pour s'avancer. Nous avons passé Soubise, le Vergeron, le fort Lupin, et nous avons ancré vis à vis de la fontene de pierre menue à cause de la patache qui estoit là, et par qui il faloit se faire visiter :

Nous y avons passé la nuict. La patache n'a pas voulu faire la visite la nuict, disant qu'elle ne la devoit faire qu'entre les deux soleils. Le vendredy matin, vingt-trois de novembre 1685, la patache est venue à notre bord; le garde avec deux hommes a demandé nos passeports signez de M. l'Intendant de Rochefort, ensuite il a fait la visite où il s'est aquitté de son devoir sans nous donner de chagrin.

Le matin ensuite on a levé l'ancre, et nous nous sommes avancez; nous avons passé devant deux frégates, dont il y en avoit une assez grande à la voile, garnie d'hommes et de canons, pour empescher le passage de ceux qui seroyent sans certificat et pour garder la coste; elle se retiroit à Rochefort; ils ne nous ont rien dit.

Vis à vis, il y a un fort avec des hommes et du canon, nommé le fort de la pointe, à notre droite.

Ensuite, nous avons passé le port des barques, Fourras de l'autre costé et la querenne d'œuvre de l'autre.

Nous nous sommes avancez à l'Isle d'Ay, et l'ayant passée tirans vers le pertuis d'Antioche, à deux heures et demie apres midy, notre pilote françois nommé Bourget, de Tonnay-Charente, s'est retiré; le maître l'a fait mener dans son bâteau à bord d'un autre vaisseau qui estoit à un quart de lieue de nous, et qui alloit à la Rochelle.

Nous avons laissé á notre droitte La Rochelle et l'Isle de Ré.

Après le retour de nos mattelots, sur les trois heures et demie, nous avons esté abordez d'une frégatte commandée par le chevalier de Ris, qui est venu avec le lieutenant, un autre officier et des soldats visiter fort exactement notre vaisseau, et a veu nos certificats.

Ensuite, i'ay esté dans leur chaloupe faire voir les certificats. celui de M. Sansay et sa famille, et le mien au sieur de Ris, qui ayant pris un extrait de nos noms et du temps de nos certificats m'a renvoyé en sa chaloupe sur notre bord, d'où se sont retirez les gens qu'il y avoit laissez.

Le vendredi au soir, nous avons esté malades tous, exceptez les mattelots et Mlle Sansay.

Toute la nuict, nous avons avancé en pleine mer.

Le samedy, 24 de novembre nous avons continué à nous avancer en pleine mer : L'apres midy jusqu'au soir, la mer a esté assez calme.

La nuict du samedy, il s'est elevé un vent de siroist (sud-ouest) fort tempestueux qui sembloit de temps en temps devoir enfoncer le vaisseau dans l'eau.

Le dimanche vingt-cinq, nous avons continué à avoir un vent contraire, qui s'est mis au nor-oist (nord-ouest) et qui sembloït à tout moment nous enfoncer, et ensuite qui est venu sur le soir à l'ouest, encore fort rude et nous menaçant toujours.

Les mariniers se trouvant éloignez de vingt lieues des costes ont mis les voiles pour aprocher de cinq ou six lieues celles de Bretagne.

Toute la nuict du dimanche vingt-cinq un vent de oist sud-oist (d'ouest sud-ouest) a soufflé en vehemence qui faisoit faire un continuel roullement au vaisseau.

Tout le lundy, vingt-six de novembre, le mesme vent de tempeste a soufflé avec une force terrible, il n'y avoit point moyen de se tenir, ny de faire de feu, le mouvement perpétuel et rapide du vaisseau balancé ne le souffrant point.

Toute la nuict suivante a esté aussi agitée d'un vent d'oist sudoist (d'ouest sud-ouest) qui sembloit à tout moment nous devoir renverser.

Le mardy matin, vingt-sept de novembre, jusqu'à midy, il ne nous a paru ny soleil ny étoiles. Et un vent de tempeste avec une forte pluye qui nous estoit toujours contraire, sembloit à chaque coup nous menacer du naufrage.

Le mardy à deux heures, le vent s'est mis sud sudoist (sud sud-ouest) avec une si grande force, et une pluye très rude meslée que le maître du vaisseau a dit n'avoir point veu une telle tempeste depuis dix ans, et que depuis quarante ans qu'il est dans le service il ne souvenoit pas d'en avoir veu qui eust tant de durée.

La nuict suivante a esté agitée du mesme vent sud oist (sud sud-ouest) qui souffloit avec une grande vehemence :

Depuis la nuict du samedy venant au dimanche jusqu'a allors, il y a quatre nuicts et trois jours que la mort estoit présente à nos yeux, et qu'il ne paroissoit aucun moyen de l'éviter : tous l'atten-

doyent avec une assez grande tranquillité, s'estimant heureux de n'avoir point succombé à l'idolâtrie et à la persécution de France, et aimant bien mieux mourir dans le naufrage de la mer, si Dieu le veust ainsi, que d'encenser de bouche à l'idole.

Sur les quatre heures de nuict, la tempeste s'est appaisée, et le péril a esté élogné.

Le mercredy 29, à sept heures du matin, il s'est eslevé un fort vent, et de temps en temps une forte pluye qui a causé un grand roullement au vaisseau : le vent néanmoins enfloit nos voiles et nous faisoit avancer; c'estoit un vent de sud sudoist (sud sud-ouest). Sur le midy on a doublé le cap de Fissan.

LETTRE DE BANCILLON A Mlle DE GOZON

SUR LE VOYAGE DES FORÇATS PROTESTANTS LIBÉRÉS EN 1713, AVEC DEUX LETTRES DE M. SALIGNÉ AU PROFESSEUR CALENDRIN SUR LE MÊME SUJET[1].

I

M. Bancillon à Mlle de Gozon.

Londres, 6 décembre 1713.

Je vous demande pardon de ce que je ne me suis pas donné l'honneur de vous écrire plutôt, comme je vous l'avois promis. Ce n'est nullement par oubli ni négligence, je vous supplie d'en être persuadée. Je vous ai trop d'obligations pour tomber jamais dans une telle faute. Vous jugerez assez peut-être de la cause de mon silence; vous saviez si, lorsque nous étions en votre ville, nous avions assez de tems pour écrire ailleurs. Nous avons eu jusqu'ici la même raison; nous avons trouvé des gens qui ne nous ont guères laissé de loisir; je ne sçais si de chez vous on leur avoit donné le mot, mais ils vous veulent imiter. Le peu de séjour que nous

1. Voir le *Bulletin*, t. XXVII, p. 36. Mlle de Gozon Saint-Véran, cette pieuse protectrice des réfugiés, est assez connue. Voir sa correspondance avec le baron de Salgas (Bull. t. XXiX, p. 120 et 178).

faisons en un endroit fait tout cela; car si nous y restions quelque tems, on nous connoîtroit de plus près, et nous ne verrions plus tous ces généreux empressemens.

Pour vous rendre raison de nôtre voyage, j'aurai l'honneur de vous dire, Mademoiselle, que nôtre départ de Genève nous fut plus sensible que nous ne l'avions cru. La Parole de Dieu qui y est si bien prêchée, nous causa d'abord un grand regret, car nous sçavions bien que nous ne la trouverions pas ailleurs avec tant d'abondance. Les conversations où on nous faisoit tant d'honneur et où nous trouvions tant de motifs pour nous avancer dans la piété y attachoient nos cœurs, et ce qui acheva de les y enchaîner, ce fut le tendre adieu que nous firent plusieurs personnes, et entr'autres messieurs les Sindics. Les larmes en firent quasi tout le discours de part et d'autre; c'étoit quelque chose d'assez particulier que de voir des seigneurs de cet ordre embrasser avec larmes des gens comme nous. Oh! qu'ils regardoient bien plus loin qu'à nous; qu'il est beau de voir beaucoup de piété en des personnes accablées d'affaires, car plusieurs s'imaginent que leurs emplois les en doit dispenser. Nous partîmes donc, les yeux pleurans et nos cœurs remplis d'une vive et juste reconnoissance, et il ne falut pas moins pour adoucir nôtre douleur, que le bon accueil que l'on nous fit en Suisse. C'est ici le même esprit de Christianisme qui règne à Genève, disions-nous; aussi servent-ils le même maître. Vous serez peut-être bien aise, Mademoiselle, que je vous en raporte ici quelques particularités.

Nous arrivâmes à Berne le vendredi 25[e] août; M[r] Saligné nous dit d'abord que M[r] le Banderet Fréchin nous vouloit avoir chez lui, le dimanche au soir, pour y souper; nous lui allâmes faire la révérence incontinent, et nous fûmes chez lui le dimanche, comme il l'avoit ordonné. Je ne sçaurois vous réciter tous les beaux discours de piété qu'il nous fit; nous étions charmés de son zèle et de son sens solide et éclairé; il nous instruisoit beaucoup même en nous faisant plusieurs questions. Il nous raconta de la manière qu'ils remportèrent la victoire[1] l'année dernière, où il étoit en tête, tout âgé qu'il est. Qui m'auroit dit, disoit-il, que je serois encore une fois exposé à la faim, à la soif, et aux travaux de la guerre; je lui aurois répondu que je ne pourrois y résister; mais le bon Dieu me donna la force

1. Celle de Wilmergue (25 juillet 1712 où les Bernois battirent les cantons catholiques et où le vieux banneret Frisching se couvrit de gloire.

et le courage nécessaire. J'ai été si pénétré de vos souffrances, nous disoit-il, et je prens tant de part à votre délivrance, que je ne sçaurois vous l'exprimer. En un mot, ce bon monsieur nous donna mille marques de bienveillance et de tendresse; aussi plusieurs autres de cette ville.

Il nous fallut rester sept jours à Zurich, faute de voitures; ainsi nous eumes le tems d'y voir beaucoup de monde. Un matin nous allâmes rendre visite à un de ces seigneurs que nous trouvâmes à l'étude dans son cabinet. Après qu'il nous eut témoigné la joye qu'il avoit de nôtre délivrance, il nous dit : je médite quelques heures tous les matins, et vous êtes souvent entrés dans mes méditations; il n'y a que quelques jours, dit-il, que je pensois à la cour de Versailles et à vos chaînes en même tems, et comparant votre état à celui de ces gens libres, je disois en moi-même que vous êtes infiniment plus heureux, et je vous portois quasi envie. Il nous dit mille autre belles choses sur la Religion. Nons en trouvâmes un autre à l'étude aussi, qui nous dit qu'il venoit de méditer sur un tel pseaume qui nous convenoit si bien. Ces Mrs donnent leurs premières heures à la lecture et à la méditation et s'en vont après à la maison de ville pour travailler aux affaires publiques. Il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils les dirigent si bien puisqu'ils consultent Dieu avant toutes choses. Mr le Bourguemestre Echer nous honora de sa visite, la veille de notre départ, et nous donna 21 louis d'or pour 21 de nos frères qui y étoient déjà établis et pensionnez. Je suis bien aise, dit-il, que vous les leur donniez vous-mêmes, pour éviter le bruit. Nous sommes en un païs étroit, dit-il, ainsi nous ne sommes pas fort riches ; mais nous tâchons d'épargner quelque chose pour pouvoir le donner dans le besoin; nous n'avons ni carosses ni laquais, je n'ai chez moi qu'une seule servante. Voilà qui est bien chrétien, voilà qui est édifiant sans doute, et qui devroit servir d'exemple à ceux qui ne se plaisent qu'au luxe et aux vanités de ce monde.

De là, nous fûmes droit à Francfort où nous nous embarquâmes sur la rivière jusque à Roterdam où nous fûmes reçus de notre bonne mère, Me Vanarmeiden, avec sa tendresse ordinaire. Après quoi nous fûmes à la Haye, où je trouvai une Me de Gozon comme j'avois trouvé à Genève une Me de Péray. Comme nous nous hâtions de passer la mer, nous n'y vîmes pas beaucoup de monde. Nous y

remarquâmes cependant une chose, que vous serez peut-être bien aise de sçavoir. C'est une société de dix ou douze dames ou demoiselles qui vivent ensemble comme des religieuses. Celle qui a formé cette société est Me de Dangeau, tante de Me de Péray. Cette pieuse dame a quatre ou cinq mille livres de rente de chez-elle, qu'elle a mangée toujours avec des réfugiées : quand quelque dame ou dlle sortoit de France et qu'elle n'avoit pas de quoi vivre, Me de Dangeau la prenoit chez elle et la nourrissoit; mais le nombre augmentant et n'ayant pas de quoi fournir à toutes, celles qui avoient quelque chose, le mettoient à la bourse commune, d'où elles vivoient. C'est ainsi que s'est formée cette société où on reçoit encore tous les jours des dlles qui y veulent entrer, l'une y porte quelque argent, l'autre n'y porte rien, c'est selon les moyens de chacune. Me de Dangeau ne se contente pas de cette société de la Haye, elle en a encore une autre à Eskidam, village tout près de Roterdam, qui est autant nombreuse que celle de la Haye. Cette dame demeure tantôt à celle-ci et tantôt à celle-là. Elle donne tout ce qu'elle a, ce qui ayant été raporté à la Reine Douairière de Danemarck, cette princesse lui envoya un lit bien garni de tout, mais à condition qu'elle s'en serviroit toujours, sans le donner à autre. Ainsi, il faut qu'elle soit bien couchée et couverte malgré elle : c'est dans cette société de la Haye que vit Me de Péray, car elle loge dans la même maison. On y chante les psaumes, on y lit et y fait la prière en commun trois fois le jour, nous avons eu l'honneur d'y assister plus d'une fois. Je sçais que Made de Péray y faisoit autrefois la prière par méditation, mais elle ne l'a pas faite quand nous y étions. Je vous dis ceci, Mlle, en revanche de ce que je dis à Me de Péray que vous aviez chez vous deux fois la semaine une société de telles et telles personnes, où on lisoit un chapitre de l'Écriture, qu'on paraphrasoit et y faisoit ses réflexions, et que cela se faisoit encore en d'autres maisons que je lui nommai. Elle écouta ceci avec admiration, et je me trompe fort si elle ne met pas cette coutume à la Haye. Du reste, si vous vous fâchiez de ceci contre moi, elle me défendra, et si elle désaprouvoit que je vous eusse découvert, ce dont vous ne vous entretenez guères, quoique vous vous écriviez quelquefois, vous feriez ma paix avec elle, je vous prie. Je ne sçaurois cacher ce qui doit être connu de bien des gens pour être imité autant qu'il se peut. On voit tant de mauvais exemples en ce temps malheureux qu'il est nécessaire de faire voir qu'il y en a aussi de bons, et que

tout le monde n'est pas relâché dans les actes de la piété. Béni soit Dieu!

Nous arrivâmes à Londres le 21 octobre, nous y avons vû plusieurs personnes, mais il y en a encore beaucoup à voir. Quand il faut aller voir une personne qui est à deux lieües de votre quartier, c'est quelque chose d'assez peinible que de faire deux lieües à aller et deux lieües à venir. Il y a ici toutes sortes de gens, mais il y a un bon nombre de pieux et zélés chrétiens. Il y a 10 ou 12 Messieurs, Dames et Pasteurs qui composent ce que nous appellons la société de charité qui prend soin de notre société des fers depuis la mort de mesdames Favint et de Temple. Elle s'assemble assez souvent, et on y résout ce qu'il y a à faire pour le soulagement des pauvres Galériens; on y tient un livre où on contrôle les délibérations, les lettres que l'on écrit, celles qu'on leur envoye. Il y a cinq mille pauvres dans cette ville, dont quatre mille ne sçavent pas le soir, d'où ils auront du pain le matin. On a établi deux maisons où on leur donne chaque jour, excepté le dimanche, de la soupe, du pain et de la viande, et ces maisons sont entretenues des aumônes que l'on y apporte. Plusieurs membres de la société de charité y donnent par an, les uns 20 livres sterlin, les autres 24. Il y a 64 ou 70 marchands ou bourgeois de Montpelier qui s'assemblent une ou deux fois l'année, et font une bourse pour secourir les pauvres réfugiés de leur ville; ceux de Nîmes font de même. Nonobstant la misère et la défense depuis peu réitérée de sortir de France, tous les jours on voit arriver des gens qui sortent de 12, 15, 20 ensemble, surtout du Poitou et de Normandie.

Pour notre audience de la Reine, voici ce qui se passa. On agita d'abord dans la société de charité assemblée si nous commencerions par Sa Majesté ou par M^r le duc d'Aumont, ambassadeur de France. Il fut résolu de voir la Reine avant toutes choses. On eut un peu de difficulté pour sçavoir si nous devions être présentés à S. M. sans l'entremise des Ministres, ce par de bonnes raisons, mais on conclut que les affaires ne s'expédiant que par les Ministres, nous n'avancerions rien d'avoir audience sans leur moyen, ce seroit nous les mettre à dos autrement. On deputa donc un Pasteur et membre de la société pour prier M^r le marquis de Miremont de prendre son tems pour nous introduire.

Nous fûmes donc à Windsor, Mr Damouin, MM^rs les deux frères Serres, Mr Pationnier et moi. Mr de Miremont fit dire à la Reine sor-

tant de sa chapelle que quelques protestants libérés des galères étoient là pour lui faire la révérence et la remercier. Où sont-ils? dit-elle d'abord. Mr de Miremont lui dit que nous attendions qu'elle passât en une telle chambre. Sa Majesté étoit portée dans son fauteuil, et quand elle fut devant nous, Mr de Miremont la fit regarder de notre côté. D'abord nous mîmes un genou à terre et Mr Serres le cadet lui dit que nous la remerciions très humblement, et que nous la suppliions au nom du Grand Dieu de se souvenir d'un grand nombre de nos frères qui restent encore sur les galères ou en prison. Elle nous fit signe de la main, et dit quelques paroles d'un air fort gracieux, mais il nous fut impossible de l'entendre.

Mr de Miremont la suivit jusqu'à sa chambre, où il lui présenta la liste que nous avions fait des frères restans; elle lui dit qu'elle estoit ravie de nous avoir vùs, et qu'elle s'emploieroit de nouveau pour les frères captifs. Si elle se fut un peu arrêtée, cela auroit été un beau coup; nous aurions pu lui représenter les choses qu'il falloit; mais nous ne pouvions pas l'arrêter au passage, et nous suivîmes ce qu'on nous avoit prescrit; nous ne pouvions pas faire autrement.

Au sortir de là, nous fûmes faire la révérence à Mylord thrésorier. Mr de Miremont nous y conduisit aussi, mais Mylord ne s'y trouvant pas, et Mr de Miremont étant pressé de partir pour retourner à Londres, il nous dit d'attendre que Mylord arrivât. Il vint peu après; après lui avoir fait la révérence, nous le remerciâmes de ses bons offices, et le suppliâmes de les vouloir continuer en faveur de nos frères souffrans. Il faut remercier Dieu et la Reine, dit-il, et il nous quitta ainsi, sans rien dire sur les frères restans. Après cela nous fûmes vers M^r le duc d'Aumont qui nous reçut le plus gracieusement qui se puisse et à peu près comme fit M^r le comte Duluc à Soleure. J'ai de la joye, dit-il, de vous voir, et il n'a pas tenu à moi que vous n'ayez été élargis plutôt. Donnez-moi un rôle, ajouta-t-il, de ceux qui restent, et je tâcherai de les faire délivrer aussi; mais n'y mettez point ceux qui ont été pris les armes à la main : je ne sçaurois m'employer pour eux. Nous lui représentâmes que si qu'elqu'un avoit été pris les armes à la main, on l'avoit fait mourir et que ceux de notre liste étaient tellement condamnés pour fait de Religion que dès que quelqu'un abjuroit et vivoit à la Romaine, il étoit élargi. J'en doute, dit-il, qui m'en assurera? Nous lui dîmes qu'il seroit fort aisé de le lui faire voir, et qu'il y en avoit plusieurs de libérés de tous les cas:

qu'ainsi, les uns n'étoient pas plus coupables que les autres. Empêchez, ajouta-t-il, que vos gens ne déclament comme ils font contre le Roy. Est-il possible que 10 ou 12 malheureux en fassent souffrir tant d'autres! Nous lui répondîmes que nous ne sçavions pas qui étoient ces gens là qui déclamoient ainsi, et que nous leur imposerions volontiers silence, s'il nous étoit possible; mais que pour nous, on ne pouvoit dire que nous eussions déclamé ni mal parlé de personne, et qu'il y avait d'honnêtes gens qui nous avoient bien rendu justice là dessus. Je le sçai, dit-il, je le sçai, et moi-même en ai aussi écrit en cour. Son secrétaire nommant un homme de cette ville, il prit la parole et se tournant vers Mr le marquis de Rochegude: C'est celui-là, dit-il, qui mériteroit d'être en galère autant que ceux qui y sont. Il prit la peine de nous demander à chacun d'où est ce que nous étions, pourquoi condamnés, et combien d'années nous avions souffert; nous étions là tous les 11 qu. sommes ici. On nous a dit depuis que notre visite lui fit bien du plaisir. J'en fus ému, dit-il, et mon secrétaire aussi, tout Turc qu'il est. Il est pourtant François, mais il est d'une humeur dure. Nous lui donnâmes une liste comme celle de la Reine, où nous avions mis tous les frères restans, sans en ôter aucun; nous avions même mis les prisonniers et prisonnières. Ils sont par classe, et à la fin de chaque classe, nous disions, on a délivré tant de frères de cette classe, ceux qui restent ne sont pas plus coupables que ceux qui ont été élargis. La bonne Reine avait bien demandé tous les galériens, et elle croyoit qu'ils avoient été tous élargis, car elle dit à Mr de Rochegude : voilà donc tous les galériens élargis. Pardonnez-moi, madame, lui dit-il; il en reste encore un plus grand nombre, comme Votre Majesté peut voir, si elle veut bien jetter les yeux sur cette liste. Il lui donna une liste, nous lui en avions fait remettre une autre; ainsi elle sçait à présent que l'on ne lui a pas accordé toute sa demande; elle a promis de demander de nouveau, et il faut croire qu'elle le fera et que ce sera avec succès, moyennant Dieu.

Il y a ici des gens mal intentionnés. Un seigneur qui a resté quelque temps à la cour de France, étant de retour, assuroit, sur son honneur, qu'il n'y avoit personne condamné pour fait de Religion sur les galères de France. Voici une petite histoire qui fait voir de quel esprit on est dans ce pays, au moins quelques-uns. Il y a un homme nommé Mr de Roche, ancien domestique de feu Mr le prince George de Dan-

nemarck, pour qui la Reine a beaucoup de considération. Il est de Montpellier, et souhaitant d'aller un peu respirer l'air natal pour le rétablissement de sa santé, la Reine lui donna congé pour 3 mois avec un passe port. Mr d'Aumont lui en donna aussi un autre. Ce Mr de Roche étant donc à Paris, crut se devoir munir d'un autre passe-port du Roy, et quand on le demanda, le Roy dit qu'il lui en donneroit un pour douze ; et tout d'abord, on voit un ordre qui défend aux réfugiés de rentrer dans le Royaume à moins qu'ils ne fassent abjuration. Ce Mr de Roche revint donc au plus vite, et sans passer plus loin que Paris; allant faire la révérence à la Reine, sans le laisser parler, elle lui dit d'abord : La Roche, je sçais votre affaire, j'en suis fâchée; cela fait assez de bruit dans cette ville.

J'ai montré le mémoire de Mr de Salgas à plusieurs personnes, j'en ai fait faire plusieurs copies que l'on m'a demandées. Mr de Rochegude en donna une à Me la Comtesse de Roye, à qui nous avons eu l'honneur de faire la révérence, et comme il la prioit de le faire voir à Monsr le duc d'Aumont, elle dit qu'elle feroit plus et qu'elle alloit en écrire à Monsr de Ponchartrain, et la lui enverroit, le priant de faire attention à l'innocence de ce pieux gentilhomme. On ne doute point que cela ne produise un bon effet, moyennant Dieu. Pour faire des nouvelles tentatives, il faut attendre un peu; peut-être que le grand maître fera lui-même son œuvre. Cependant, quoi qu'il en soit, il ne faut jamais perdre courage ni espérance.

Je vous écris ceci, madame, d'un endroit que l'on appelle Maribonne, qui est hors de la ville, où je suis depuis 3 semaines, avec Mr Serres le cadet, pour tâcher de nous remettre d'un fâcheux rhûme que l'air crasse et noir de la ville nous avait causé. Nous nous trouvons mieux, graces à Dieu, et dans peu de jours je vai repasser la mer, et rester au lieu que vous scavez, et où je voudrois déjà être, comme je le promis, quand j'y passai. Je crois que Mr Serres avec son frère passeront l'hyver à Londres. Mr Damouin et les autres iront avec moi apparemment en Hollande. Mr Serres me charge de vous assurer de ses respects et de ses vœux. J'ai l'honneur d'être, etc.

BANCILLON.

II

M. Saligné au professeur Calendrin, de Berne, 31 *août* 1713.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir en leur tems vos deux lettres des 18 et 25 du courant; nous avons eu, monsieur, le plaisir et la consolation d'embrasser ces chers confesseurs. Ils arrivèrent vendredi 25 au soir, en parfaite santé, et ils en sont partis le mardi matin 29. Ces chers fidèles renvoyèrent les chevaux qu'ils avaient pris à Lausanne du pont de Gumène, ce qui leur causa bien de la peine, n'ayant trouvé au dit lieu aucune voiture pour se rendre ici, à la réserve d'un chariot qui porta leurs hardes jusques à Capel; ils étoient arrivez au dit Gumène le mercredi au soir, qui étoit jour qu'ils devoient être ici, et dans cette croyance, nous fûmes à leur devant, jusques presque à la nuit.

J'avois même, suivant l'ordre que j'en avois reçu de nos seigneurs, ordonné le souper, après notre première entrevue; ils me dirent qu'ils avoient laissé leurs porte-manteaux à Capel, sous la garde de trois frères, ce qui m'obligea de faire partir incessamment un de nos refugiés avec une lettre pour M. le ministre du dit lieu, par laquelle je le priois de la part de LL. EE. de leur faire trouver un chariot, ce qu'il fît avec un singulier plaisir; cependant, à cause de la saison, il eut beaucoup de peine à en trouver un; ainsi ces derniers n'arrivèrent avec les hardes que le samedi matin; tout ce jour là fut employé en visites, que nous commençâmes par LL. EE. de Grafenried, de Wiledin. Ces illustres seigneurs, à l'envi les uns des autres, les reçurent avec mille marques de joye. Monseigneur le Banderet Frischin les voulut régaler chez lui, le dimanche au soir, au souper; j'eus l'honneur d'être des convives, et eux et moi, fûmes surpris de voir une si grande profusion de viandes les plus délicates. Mais ce qui faisoit la plus grande beauté de ce repas qui dura environ trois heures, furent les manières obligeantes de ce bon seigneur, leur aiant dit plus d'une fois qu'il se sentoit fort honoré de voir cette belle troupe à sa table. Monsieur le Baillif de Morges, son digne fils, logea dans le château tous ces bien-aimez du seigneur

pendant leur séjour au dit lieu; le jour du dimanche fut employé à bénir le Tout-Puissant.

Ces chers amis eurent la consolation de participer à la sainte Cène du seigneur après laquelle ils avoient soupiré si longtemps. M. le ministre de Saussure, dans son action leur donna la louange que leur fidélité pour le service de leur sauveur méritoit; le jeune M. Hollard le fils, leur rendit à son action de l'après-midi le même témoignage. Les principaux de nos réfugiez, tous pénétrez de joye de leur délivrance, voulurent aussi à leur tour leur donner à manger. Il y eut plusieurs personnes de considération qui leur vouloient donner des marques sensibles de leur bonne volonté et tendre affection, en leur voulant faire un présent; ils s'adressèrent pour cet effet à moi, qui le leur aiant proposé, unanimément me répondirent qu'ils n'en vouloient absolument point. J'eus beau leur représenter que leur voyage les exposeroit à des grands frais, à cause de sa longueur, tout cela inutilement; ils me dirent que ce que LL. EE. leur avoient donné, consistant en 105 écus, leur suffisoit et leur dépense payée.

J'ai eu l'honneur M^r d'être toujours avec eux, et de les accompagner partout. Le batelier les conduit jusqu'à demi-heure près de Zurzac, où nos marchands réfugiés qui sont à cette foire, m'ont promis de leur donner leurs chevaux, pour les porter à Zurich, et de là à Schafouse, où j'ai écrit à M. le ministre Bouzanquet, et par ma lettre, je le prie d'assurer à ces chers frères le carosse qui va à Stoucart.

En embrassant ces fidèles amis, ils me chargèrent, monsieur, de vous assûrer de leurs respects, et de la vive reconnoissance qu'ils ont de tous les bons offices que vous leur avez rendu. Je croi qu'ils auront l'honneur de vous écrire de Schafouse. La lettre que vous avez reçue de M. Serres l'ainé, donna bien de la joye à toute cette petite troupe. Que Dieu par sa grâce veuille conduire et envoyer son bon ange pour les préserver de tout dangers.

Dans ma petite relation, j'ai oublié de vous dire, monsieur, que dans tous nos repas, nous avons eu l'honneur de boire à votre santé, monseigneur le Banderet en y buvant, témoigna la haute estime qu'il avait pour vous. Dieu veuille, en exauçant nos vœux, vous rassasier de jours heureux, vous augmenter ses dons et ses grâces, et couronner enfin toutes vos bonnes œuvres de cette couronne incorruptible de gloire. Amen. Je suis, etc.

III

M. Saligné au professeur Calendrin, de Berne, 7 septembre 1713.

Monsieur, dans l'incertitude où je suis de sca voir si nos chers voyageurs auront eu l'honneur de vous écrire de Zurich, l'agréable réception que M. l'ambassadeur de France leur a faite à Soleure, je me donne l'honneur, Mr de vous en dire, ce que ces chers confesseurs m'en ont écrit de Zurich du 2e du courant et dont ils m'ont chargé par exprès, à leur arrivée par eau aud. Soleure.

Ils furent à la maison de campagne de M. le Comte du Luc, et ayant demandé à parler à M. de la Martinière, son secrétaire, ils lui rendirent une lettre venue de chez vous. Ce monsieur ne l'eut pas plutôt lue qu'il alla trouver son maître, qui lui ordonna de faire venir ces messieurs auprès de lui, ce qu'ayant fait, après lui avoir fait la revérence, il leur dit d'une manière fort obligeante : Je suis bien aise, messieurs, de vous voir en liberté. Nos chers frères lui dirent qu'ils avoient crû qu'il étoit de leur devoir de venir remercier en la personne de son Excellence le roi de la grace qu'il leur avoit faite de rompre leurs chaines, et pour le suplier très respectueusement de leur vouloir accorder la même grace en faveur de leurs frères qui sont encore dans les fers. J'en ai, leur dit-il fort obligeamment écrit en cour, et j'en écrirai encore; j'espère que tous ceux qui n'ont point d'autre crime que celui qui nous sépare, seront libérez comme vous l'avez été. M. Bancilhon lui dit dans ce moment : Nous sommes, monseigneur, de cette petite troupe qui, après Dieu, vous devons la vie; nous avions été nomméz pour aller en voyage, et votre Excellence, par sa bonté naturelle, nous en exemta, et il arriva que de 12 qui en furent (du voyage) il en mourut 11. Je souhaiterois, dit ce bon seigneur, vous pouvoir rendre service dans une occasion plus favorable.

Ensuite de cela, nos bien-aiméz amis le prièrent de leur vouloir accorder un passe-port. Très volontiers, messieurs, et dans ce moment il ordonna à son secrétaire d'aller à la ville pour le leur expédier; en y allant, il leur dit : messieurs, avez-vous besoin d'argent pour continuer votre voyage? Son excellence m'a ordonné de vous donner

100 liv.; à quoi nos généreux Athlètes répondirent qu'ils en avoient sufisamment et qu'ils étoient bien obligez à M. le Comte de sa bonté et libéralité. M. de la Martinière, en leur remettant le passe-port, leur réitera le même offre, en continuant à leur dire qu'il en avoit reçû un ordre précis de son maître. Voilà monsieur, à peu près, comment les choses se sont passées. Dieu veuille que ces grandes promesses ayent un parfait accomplissement. Nos bien-aiméz du seigneur poursuivirent leur route sur l'Arre, jusques à 1/2 lieue de Zurzac, où nos amis les réfugiéz qui étoient à cette foire leur fournirent des chevaux jusqu'à Zurich, où ils furent reçus avec mille marques de joye. Notre bon frère en notre seigneur, M. Péprunes, eut le plaisir de les accompagner partout.

J'avois écrit le lendemain de leur départ à Schafouse à monsieur le ministre Bouzanquet, et par ma lettre, je le priois de leur vouloir arrêter la Berline qui va tous les dimanches à Stoucart; mais ce bon serviteur de Dieu a écrit à M. Péprunes que cette voiture étoit arrêtée pour 15 jours, ce qui a obligé nos illustres confesseurs à prendre des chevaux jusqu'à Francfort, à 19 écus blancs de France chacun, moyennant quoi ils seront nourris jusqu'au dit lieu.

Ils me chargent Monsieur, de vous bien assurer de leur profond respect et de leur vive reconnaissance pour tous vos bienfaits; ils donnent les mêmes assurances à Mr le marquis Duquêne, à madame de Salgas, et à quelque autre dame dont j'ai oublié le nom. Son Excellence qui a voulu voir leur lettre, m'a empêché de satisfaire à leur désir, qui étoit de vous l'envoyer, monsieur, en original. Je continue, monsieur, à faire des vœux au ciel pour votre santé et parfaite prosérité, comme vous étant...

Au reste, monsieur, LL. EE. de Berne nous ont accordé leur intercession auprès du Roy conformément à la requête dressée à ces fins par M. le marquis Duquêne que vous aurez la bonté d'assurer de mes profonds respects.

MÉLANGES

UN PAMPHLET CONTRE LES HOLLANDAIS

AU XVII[e] SIÈCLE.

I

Quand Louis XIV fut obligé de signer le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668, il se promettait bien de reprendre les hostilités à la première occasion. Il eut donc soin de retenir les Suisses qui étaient à son service en les enrôlant dans des compagnies franches; ce qu'il fit par le conseil et avec l'appui d'un officier de fortune, sorte de condottiere, le colonel Stuppa[1] né dans le comté de Chiavennes[2], sujet et non citoyen suisse, à qui tous les moyens étaient bons pour parvenir, et qui, ayant gagné les bonnes grâces du comte de Soissons, près de Louvois, se fit l'agent du roi de France pour les enrôlements. Quand la guerre de Hollande fut décidée, la Suisse, ce laboratoire des gens de guerre, fut naturellement un des points de mire de Louis XIV, et Stuppa le seconda de tout son pouvoir. Les levées, commencées clandestinement, se firent bientôt à découvert, et Berne autorisa la levée de 2400 hommes. Zurich refusa de suivre son exemple; Schaffouse, après avoir fait comme Zurich, se ravisa; tous les autres cantons imitèrent Berne. On alla plus loin : des brochures nombreuses plaidèrent la cause de l'alliance de la Suisse avec le roi et célébrèrent les avantages d'une politique conforme à celle de Louis XIV. Les enrôlements furent plus nombreux qu'ils n'avaient jamais été, et, quand Louis XIV entra en campagne, 25,000 Suisses marchaient sous ses drapeaux. Un de leurs régiments avait à sa tête le colonel Stuppa.

Mais une guerre offensive était contraire aux traités qui n'unis-

1. On écrit quelquefois Stouppe ou Stoupe, à la française.

2. Le comte de Chiavenne qui depuis a fait retour à l'Italie était sujet des Grisons comme la Valteline dont il était limitrophe.

saient la Suisse à la France que pour une guerre défensive. De plus, cette agression contre un peuple libre, républicain, protestant, ne pouvait que blesser profondément les sentiments nationaux et religieux de la Suisse. A l'armée, plusieurs officiers et soldats refusèrent d'avancer ou quittèrent les rangs ; au pays, de chaires protestantes et de plusieurs chaires catholiques, d'ardents plaidoyers se firent entendre en faveur de la religion et de l'indépendance : on écrivit même des pièces de théâtre de circonstance pour flétrir la conduite des Suisses à la solde du roi. Berne alla jusqu'à redemander son régiment, ou exigea qu'il ne servît pas contre des protestants. La cour de France fut assez piquée pour « engager M. Stuppa, dit Ludlow à écrire à messieurs de Berne, pour leur faire savoir que le roi ne leur était guère obligé des troupes qu'ils avaient levées sous prétexte de lui rendre service ; et qu'il aimait mieux le refus du canton de Zurich que leur octroi qui était accompagné de tant de restriction et de répugnance [1]. »

Mais le roi employa d'autres procédés pour combattre ce mouvement ; il répandit de l'argent par les mains de son ambassadeur qui, au moyen d'intrigues habilement dissimulées, s'efforça de faire prédominer le parti français. On publia des pamphlets contre les Hollandais, les uns à l'usage des catholiques, les autres à l'adresse des protestants. De ceux-ci, le plus remarquable, le seul peut-être qui ait survécu, intitulé *la religion des Hollandais*, est l'œuvre d'un Stuppa, celui probablement dont parle Ludlow dans le passage de ses mémoires cités plus haut, et frère du colonel. La diète de Soleure, réunie à la demande de l'ambassadeur français pour recevoir ses lettres de créance, montra bien quelque fierté : elle se déclara décidée à ne subir aucune pression quelconque ; et les divers cantons prirent des mesures pour aider l'Espagne dans la défense de la Franche-Comté. Mais la confédération était partagée entre deux tendances opposées. Pendant qu'on rassemblait des troupes pour combattre Louis XIV, deux nouveaux régiments partaient pour l'armée du roi ; l'un d'eux commandé par le frère de Stuppa, l'auteur de *la religion des Hollandais*. Louis XIV, en faisant des concessions, en accueillant les réclamations de Berne contre lesquelles il s'était d'abord élevé avec tant de hauteur, avait réussi à diviser les confé-

1. Mémoires de Ludlow, tome III, p. 258, Amsterdam 1699.

dérés, à les endormir, à paralyser les efforts de ceux qui lui étaient contraires, à détruire ou neutraliser les effets de la déclaration de Soleure, — et il eut conquis la Franche-Comté avant que les Suisses eussent rien pu faire pour sauver cette province. Un corps d'armée français passa même sur le territoire suisse. Cinq mille confédérés vinrent bien s'établir au pied du Jura pour garder la frontière, et ces mesures de précaution continuèrent jusqu'à la fin de la guerre en dépit des divisions que les belligérants semaient dans le corps helvétique et qui eurent pour effet de détacher de la défense commune les trois cantons primitifs. Mais cela fut de peu d'utilité; et, quand la paix de Nimègue vint mettre fin à la guerre en 1778, la Suisse avait contribué pour une bonne part à assurer à son redoutable voisin les avantages qu'il en avait retirés. Elle comptait dans l'armée du roi un grand nombre de ses enfants, près de 25000 : car on comptait 7 régiments (Estavayer, Erlach, Stuppa, Salis, Pfeiffer, Greder, Stuppa jeune) avec les cent Suisses (16400 hommes) et 40 compagnies franches (8000 hommes).

II

Nous avons rappelé ces faits d'après M. Vulliemin, le docte continuateur de Jean de Muller. On peut lire dans son ouvrage, au chapitre IV du livre XII, cette période intéressante de l'histoire suisse comprise entre la paix d'Aix-la-Chapelle et celle de Nimègue. Le point particulier sur lequel nous désirons appeler l'attention est le pamphlet intitulé *la religion des Hollandais* qui fut, nous l'avons dit, le principal écrit de circonstance publié à cette époque, et dont l'apparition fut l'épisode le plus saillant de la guerre de plume provoquée par les mouvements militaires du temps.

L'auteur en est Jean-Baptiste Stuppa (ou Stuppa jeune), le frère du condiottiere. Il finit par adopter la carrière des armes après avoir été pasteur, puis agent diplomatique. La première partie de sa vie avait pourtant donné de belles espérances. Lors de la persécution organisée contre les Vaudois en 1655, il s'appliqua à les encourager et à rallier leurs débris. Venu ensuite à Londres où il fut pasteur de l'église Vaudoise, il se lia avec Cromwell qui en fit son confident et un de ses agents. Cette situation nouvelle éveilla sans doute en lui l'ambition; et pendant qu'il servait les desseins du grand révolutionnaire

protestant qui gouvernait l'Angleterre, le catholique italien qui dirigeait les affaires en France chercha à se l'attacher. La question pour Stuppa était de savoir qui paierait le mieux. Il se décida pour Mazarin, et finit par tomber au rôle d'amuseur de la reine. Le don d'un singe apprivoisé lui valut les bonnes grâces de Marie Thérèse. Mais, il fallait davantage pour plaire au roi; ce n'était certes pas sa qualité de ministre de l'Évangile qui pouvait lui gagner sa faveur; et quand Louis XIV résolut d'écraser la Hollande protestante, la plume et l'épée de l'ancien pasteur des Vaudois lui furent acquises. Après la guerre de Hollande; nous voyons Stuppa accompagner Burnet dans ses voyages. On est tenté de lui attribuer la traduction française de la relation de ses voyages dont l'auteur n'est pas nommé que nous sachions. S'il en était ainsi de B. Stuppa, il aurait fait là un acte de protestantisme assez sérieux, du moins en apparence. On a peine à se figurer qu'un apostat eût traduit mainte page de cette relation, notamment celles qui sont relatives à la révocation de l'édit de Nantes. Du reste, le seul fait d'accompagner Burnet semble indiquer qu'il n'avait pas tout à fait oublié ces commencements; mais il ne faut pourtant pas attacher trop d'importance à ces relations avec Burnet. Si Jean-Baptiste Stuppa ne se fit pas catholique comme son frère (ce que nous ignorons), il recommença en 1688 à porter les armes pour le révocateur de l'Édit de Nantes contre les champions de la réforme, la Hollande et l'Angleterre; à Fleurus, il contribua avec son frère au succès de la journée et tomba sur le champ de bataille de Steinkerque, en combattant vaillamment avec bien d'autres pour ressaisir la victoire sur le point d'échapper.

Le petit livre qu'il écrivit contre les Hollandais avec tout le fiel que l'ennemi le plus acharné de la réforme aurait pu y mettre parut en 1673. C'est un recueil de six lettres adressées à un pasteur et professeur en théologie de Berne. Ni l'auteur des lettres ni le destinataire ne sont nommés. S'agit-il ici d'une véritable correspondance ou d'une forme littéraire? La question est au fond peu importante. Dès le début, l'auteur prétend répondre à une lettre qu'il aurait reçue et qui ne l'eût pas étonné, venant « de quelque ministre de village ou de quelque homme du commun » (p. 4) mais qui, écrite par un « professeur en théologie qui passe pour un des plus habiles hommes de la Suisse surtout pour la politique » (*id.*) l'a « surpris au dernier point » (*id.*) à cause de « choses étranges

et de maximes toutes contraires au bon sens et à la raison » (*id.*) dont elle est remplie. Comme Stuppa était théologien, ministre du culte, il est fort possible qu'un théologien lui eût écrit au sujet du service qu'il faisait dans l'armée royale et que Stuppa en eût pris occasion d'écrire une série de lettres; il est également possible qu'il ait feint d'avoir reçu une lettre et se soit autorisé d'un écrit quelconque de la polémique du temps pour plaider sous la forme épistolaire la cause qu'il avait embrassée. Nous n'avons aucun renseignement qui nous permette de trancher la question. Il ne nous reste qu'à étudier l'écrit en lui-même. Voici le plan et les traits les plus remarquables de ce plaidoyer pour le roi de France contre la Hollande.

III

La thèse de Stuppa peut se résumer dans ces deux propositions : 1° Les Hollandais ne sont pas de vrais réformés; 2° Fussent-ils les meilleurs réformés du monde, l'intérêt même de la réforme exige qu'on se joigne au roi de France dans la lutte qu'il soutient contre eux et surtout qu'on ne leur donne pas de secours. — Les cinq premières lettres sont destinées à prouver le premier point; la sixième à établir le second.

Dans la première lettre, l'auteur, remontant à la fondation des Provinces-Unies, prétend que tout ce mouvement des Pays-Bas vers la réforme a été purement politique, provoqué et soutenu par l'ambition personnelle du prince d'Orange, que la religion n'a été qu'un prétexte et un moyen. Il dénonce comme une trahison envers l'Église réformée le fait que, en même temps qu'on l'établissait en 1572 « dans les provinces confédérées pour seule religion publique » (p. 31), on « permettait l'exercice à toutes les religions » (p. 33) contrairement aux habitudes « de ceux de notre religion », qui « dans tous les pays où ils sont les maîtres, ne souffrent l'exercice d'aucune autre religion » (p. 31, 32); d'où l'auteur conclut qu'on « ne peut pas dire que les provinces confédérées fussent de notre religion en particulier, pendant que la liberté de conscience était établie pour toutes sortes de personnes et que l'exercice de toutes les religions était publiquement permis » (p. 33).

La deuxième lettre étale au grand jour les effets de cette liberté

de conscience si condamnable. Il est vrai que l'acte de 1583 avait interdit l'enseignement et l'exercice de toute religion autre que la réformée, en faisant cependant en faveur de la religion papiste » une exception qui, en réalité, le détruisait. L'auteur ne veut pas que cette interdiction (qu'il approuve en même temps qu'il a un faible pour l'exception) ait été inspiré par des motifs autres que politiques, et malgré cette origine impure, il innoncenterait les Provinces-Unies, si cette disposition avait été maintenue avec rigueur; mais il montre qu'on a fait tout le contraire de ce que prescrit l'acte de 1583, et que, en Hollande « outre les réformés, il y a des catholiques romains, des Luthériens, des Brownistes, des Indépendants, des Arminiens, des Anabaptistes, des Sociniens, des Ariens, des Enthousiastes, des Quacquers (*sic*) ou des Trembleurs, des Borrelites, des Arminiens, des Moscovites, des Libertins et d'autres qu'on nomme Chercheurs, parce qu'ils cherchent une religion et n'en professent aucune de celles qui sont établies » (p. 43). Après avoir fait cette énumération, il commence par insister longuement sur les dissentiments des docteurs réformés eux-mêmes, en particulier Woetius et Desmarests qui « ont étourdi et ennuyé toute la Hollande par leurs disputes » (p. 45). Des Catholiques il n'a rien à dire : « tout le monde sait assez quels sont leurs sentiments » (p. 54). Mais les autres Sectes (sauf les Arminiens et les Moscovites qui sont de religion grecque), sont décrites avec d'assez grands détails. La seconde lettre finit avec les Indépendants. La troisième, qui la continue, commence avec les Anabaptistes ou Memnonites. Après avoir décrit les Sectes chrétiennes, l'auteur s'attaque à Spinosa et à son *Tractatus theologo-positivus*, « Spinosa qui est né juif et qui n'a point abjuré la religion juive ni embrassé la religion chrétienne; aussi il est très méchant juif et n'est pas meilleur chrétien » (p. 91) qu'on honore, qu'on ne réfute pas et dont les livres se vendent, malgré une vaine défense. La conclusion est qu'on « ne peut pas dire que cet état soit de la religion à cause du nombre de ceux qui en font profession » (p. 96), attendu que l'on « peut partager tout le peuple de ces provinces en trois parties qui sont à peu près égales : l'une est des gens de la religion, l'autre des catholiques, et la troisième des sectaires » (p. 96). Si l'acte de 1583 était observé avec rigueur, l'intolérance qui en résulterait compenserait l'infériorité numérique des vrais réformés; mais il ne l'est pas, les sectes

naissent et vivent en liberté; et Stuppa n'admet pas qu'un pays où règne un tel état de choses puisse être tenu pour réformé.

Pour prouver son dire, l'auteur, dans la quatrième lettre et la cinquième lettre, oppose à la conduite des États-généraux de Hollande celle de tout les pays où fleurit la religion réformée : le Palatinat du Rhin d'où les Luthériens furent expulsés quand le culte réformé y fut introduit; Genève et les cantons réformés de Suisse où ceux qui ne font pas profession de la religion établie ne peuvent habiter; Genève qui a fait mourir Servet et le canton de Berne qui a fait mourir Gentilis pour leurs erreurs sur la Trinité, tandis que, en Hollande, on tolère les Sociniens qui ont des sentiments semblables à ceux de ces hérétiques, on laisse imprimer leurs œuvres, ou bien l'on fait brûler un de leurs livres afin que le libraire puisse ensuite les mieux vendre.

Ce qui de l'avis de Stuppa prouve le mieux l'irréligion des Hollandais, c'est « qu'il n'y a aucun hérésiarque qui veuille former une nouvelle secte qui ne soit reçu à publier et enseigner sa religion et en faire une publique profession » (p. 3). Ainsi Jean Labadie ayant été excommunié par le Synode des Églises wallonnes, le magistrat auquel il s'adressa pour faire casser cette décision lui répondit qu'il était obligé de se soumettre à la discipline de ces églises, s'il voulait y rester, « mais que s'il formait une secte nouvelle, il jouirait de la protection que l'état accorde à toutes sortes de religion » (p. 112). Il rappelle aussi que le canton de Berne avait fait emprisonner des Mennonites et ne les avait relâchés qu'à la prière du magistrat d'Amsterdam, que le canton de Schaffhouse avait expulsé aussi les Mennonites en leur faisant la grâce de ne pas confisquer leurs biens; qu'enfin le canton de Zurich avait pris les mesures les plus sévères contre les Mennonites qui refusaient de porter les armes tout en offrant de l'argent pour se faire remplacer et de prêter serment tout en assurant qu'ils disaient la vérité.

La conduite des Hollandais à l'égard des Juifs est encore une des choses qui indignent Stuppa. Tandis qu'un ministre de Divonne dans le pays de Gex, Nicolas Antoine a été brûlé vif comme juif par le magistrat de Genève, « les juifs ont en Hollande une liberté entière, et leur Sinagogue où ils font leurs assemblées pour le service de Dieu, et l'on a jamais eu la pensée ni de les chasser ni d'en faire mourir aucun » (p. 119). Le grand mal, selon le pasteur colonel

c'est la tolérance. Huisseau, pasteur de Saumur, a été excommunié pour un livre sur « la tolérance et la réunion des chrétiens. » Or la tolérance qu'il préconisait n'était pas plus grande que la tolérance pratiquée par les États-généraux de Hollande, maintenant aux postes les plus élevés, même à celui d'ambassadeur, des Arminiens déclarés qui ne seraient pas reçus à la communion dans les Cantons suisses. Aussi peut-on « soutenir que la religion chrétienne a reçu plus de dommages que d'avantages par l'établissement de cet état; et peut-être que pour le même intérêt de la religion chrétienne, on serait plutot obligé de souhaiter sa ruine que sa conservation » (p. 137).

La cinquième lettre traite de la conduite des Hollandais en Asie. Selon Stuppa, les Hollandais tolèrent toutes les religions parce qu'ils n'en ont aucune; ou plutôt ils en ont une, une seule, celle de l'argent. Pour s'enrichir par le commerce, ils ont renoncé à toute propagation du christianisme et même au nom de chrétien, disant au Japon qu'ils étaient Hollandais et non chrétiens [1]. Ils ont fait expulser les catholiques de ce même Japon, en disant à l'empereur que ces catholiques mettent l'autorité du pape au-dessus de toute autre et ne peuvent être de fidèles sujets; ils ont indignemment spolié, supplicié, expulsé les Anglais établis sur le même territoire qu'eux, afin de se débarrasser d'une concurrence redoutée. Leur conduite en Asie est celle d'hommes dépourvus de toute religion, et Spinosa s'en est autorisé pour soutenir que tous les arts du culte sont absolument nuls et sans valeur.

Après avoir ainsi exécuté les Hollandais dans cinq lettres, le pamphlétaire se place, dans la sixième, à un autre point de vue. Il ne veut plus affliger son correspondant en les dépeignant sous des couleurs trop noires; il admettra que les Hollandais soient des chrétiens réformés aussi bons que le théologien de Berne se l'imagine, c'est-à-dire les meilleurs du monde. Eh bien! même dans cette hypothèse, les réformés ne doivent aucun secours aux Hollandais. Pourquoi? C'est que d'abord il ne s'agit pas d'une guerre de religion; il s'agit seulement de « punir l'ingratitude des Hollandais,

1. Voltaire réduit presque à rien la portée de cette affirmation, l'attribuant à un individu aux abois, tandis que Stuppa en fait la devise de la nation. L'incrédule qui se raille de toute religion positive est plus équitable que le zélé calviniste entêté de son orthodexie dont la sincérité nous semble fort suspecte.

de mortifier leur orgueil, de les obliger à rendre le respect à qui il est dû et à se contenir dans les termes de la modestie et de la raison.

C'est que, ensuite, s'il s'agissait d'une guerre de religion entre les protestants et les catholiques, la faiblesse des protestants est telle qu'ils seraient infailliblement écrasés, en sorte que la prudence commande de ne pas se placer sur un pareil terrain. Ce ne sont pas les Suisses qui sauveront la réforme : car, dit Stuppa, « je crois que vous ne vous fâcherez pas si je vous dis que si Jésus-Christ était sur la terre, et qu'il eût besoin de vos troupes, vous ne lui en donneriez point, à moins qu'il ne les payât fort bien, et qu'il n'aurait pas assez de crédit sur vous pour vous faire abolir pour l'amour de lui le proverbe que vous avez mis en vogue : *point d'argent, point de Suisse* » (p. 166. 7). On aurait peine à comprendre cette injure jetée par un Suisse à sa nation, si on ne se rappelait d'une part que Stuppa est un condottiere qui se vend pour faire la guerre à ceux de sa religion, qu'il trahit comme il trahit sa patrie, et d'autre part qu'il est d'un pays sujet de la Suisse, par conséquent sujet lui-même, et non citoyen, et Jean de Muller, ou son annotateur, doute « s'il est une patrie pour des sujets. » Ce qu'on ne peut retirer à Stuppa, c'est d'être un très habile pamphlétaire. Invoquant l'histoire et citant un grand nombre de faits qu'il interprète avec une grande subtilité, il prétend montrer que les protestants ne subsistent que par la tolérance et les divisions des catholiques et par la bonté du roi de France, seul et véritable appui des adhérents de la réforme qui seraient perdus, si cet appui venait à leur manquer. Aussi, l'auteur en veut beaucoup aux « ministres du village » de la Suisse et même aux théologiens plus haut placés dont les « sermons séditieux » (p. 174) ont excité le peuple contre les magistrats pour empêcher de fournir des troupes au roi de France et ébranler la fidélité de celles qui lui avaient été octroyées. Et ces Hollandais auxquels on témoigne tant d'intérêt ont trahi la cause protestante. Ici, l'auteur prétend qu'ils auraient offert leurs vaisseaux à Louis XIII pour prendre la Rochelle, à la condition d'être bien payés. Aussi reproche-t-il au théologien de Berne d'être tellement aveugle que « pourvu qu'il paraisse bon Hollandais, il lui est indifférent qu'on le croie un méchant huguenot et un très méchant politique » (p. 192). Il termine en le mettant au défi de renverser les raisons

par lesquelles il a, lui Stuppa, prétendu prouver « que les Provinces unies ne sont pas de la religion » (p. 203).

Tel est ce violent pamphlet qui traite au fond de ce que Bossuet dans ses démêlés avec Jurieu appelle l'indifférence des religions. Cette indifférence des religions n'est en réalité autre chose que la liberté de culte. D'après Stuppa, les Hollandais la pratiquent presque sans restriction; il leur en fait un crime au nom de la réforme. Nous ne ferons pas toutes les réflexions que suggère la lecture de cette véhémient philippique; nous faisons uniquement de l'histoire.

D'après Moréri c'est un ouvrage très connu; il est douteux qu'on puisse en dire autant aujourd'hui. C'est du moins un ouvrage très curieux, et qui, s'il n'est pas tombé dans l'oubli, est devenu assez rare pour qu'il y ait quelque intérêt à en donner l'analyse, ainsi que nous avons cru devoir le faire. Nous devons y ajouter certains détails bibliographiques qui nous paraissent d'autant plus dignes d'être rappelés que quelques-uns semblent tout à fait inconnus.

IV

La Religion des Hollandais a paru simultanément en France et à l'étranger, du moins les deux éditions portent la date de 1673, l'étrangère donnée comme ayant paru à Cologne chez P. Marteau, la française désignée comme mise en vente à Paris, chez François Clousier l'aîné et Pierre Aubouin. Le privilège est accordé au second de ces libraires, qui n a fait part au premier en vertu d'une entente préalable. Le nom de l'auteur ne figure nulle part; et l'ouvrage compte parmi les anonymes. Le titre est : « *La religion des Hollandais* représentée en plusieurs lettres écrites par un officier de l'armée du roy à un pasteur et professeur en théologie de Berne ». — Les lettres sont datées d'Utrecht, des 4, 7, 10, 13, 16, 19 mai, se suivant ainsi de trois en trois jours. Le permis d'imprimer est du 20 juillet, et il est constaté que l'impression fut achevée le 23 août. Le nombre des pages est de 204, in-12. L'édition étrangère dont nous ne parlons que par ouï-dire en a seulement 144.

La bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français possède un exemplaire de l'édition française; j'en possède un aussi incomplet des quatre dernières pages. Il serait intéressant de pouvoir comparer l'édition française avec l'étrangère. Celle-ci

doit se trouver plus facilement en Hollande qu'en France; je ne sais si elle y est plus commune que l'édition française parmi nous. Je n'en ai vu aucun exemplaire.

L'existence des deux éditions donne lieu de penser que celle d'un pays n'a pas dû être portée dans l'autre. On comprend parfaitement que ces deux éditions aient été faites. L'édition étrangère était destinée aux Suisses pour les indisposer contre les Hollandais, et aux Hollandais pour les décourager par ces graves accusations d'un coréligionnaire. L'édition française était destinée à produire sur les protestants français la même impression que l'édition de Cologne sur les Suisses. L'ouvrage chantait trop haut les louanges du roi et servait trop bien ses intérêts pour que la permission d'imprimer et le privilège ne lui fussent pas accordés avec empressement. La publication d'un tel livre en France ne pouvait qu'être encouragée.

Mais une diatribe aussi violente ne devait pas rester sans réponse. Une réfutation parut à Amsterdam, en 1675, sous ce titre : « *La véritable Religion des Hollandais* avec une apologie pour la religion des états-généraux des Provinces unies contre le libelle diffamatoire de Stoupe, qui a pour titre : *La Religion des Hollandais*, par Jean Brun, ministre du roy des armées (cy est joint *le conseil d'extorsion ou la volerie des François exercée en la ville de Nimègue*). La réfutation a 392 pages; l'ouvrage qui lui est joint en a 198 (in-16). La qualité, quelque peu singulière, de « ministre du roi des armées », ajoutée au nom de l'auteur, est évidemment une antithèse à la qualité d' « officier de l'armée du roy », qui est la seule désignation de l'auteur de la *Religion des Hollandais* dans le titre du pamphlet de Stuppa. La deuxième édition de la *France protestante* n'ajoute rien à ce que dit la première sur la personne de Jean Brun; elle se borne à répéter qu'il fut ministre. Seulement, elle donne le titre de l'ouvrage en son entier et tel que nous l'avons reproduit, tandis que les frères Haag s'étaient bornés aux premiers mots : *La véritable Religion des Hollandais*. Mais Moréri nous apprend que Jean Brun (qu'il appelle Braun) fut professeur de théologie à Nimègue et à Groningue. Peut-être n'était-il pas, à proprement parler, Français : rien ne prouve que ce fût un émigré; il est à croire qu'il était né aux Pays-Bas, d'origine soit wallonne, soit française. »

Si *la Religion des Hollandais* avec ses deux éditions est rare,

la véritable Religion des Hollandais doit l'être bien davantage surtout en France où l'entrée en devait être interdite. Cette rareté est bien regrettable. Car l'étude du pamphlet de Stuppa n'est pas complète sans celle de la réponse de Jean Brun, et même il importerait de connaître le nom du théologien de Berne et sa lettre à Stuppa, si ce théologien et cette lettre ne sont pas des fictions, ou bien de constater que l'un et l'autre sont supposés.

Mais il est une autre publication, provoquée par le pamphlet de Stuppa, plus modeste, il est vrai, qui semble être demeurée inconnue, car je ne vois pas que personne en parle. C'est une traduction italienne qui parut à Paris, chez Étienne Loyson. Le titre est : « *La* RELIGIONE *degli* OLANDESI rappresentata in diverse lettere scritte da un officiale dell' esercito del re christianissimo ad un ministro e professore in Teologia di Berna, in Parigi appresso Steffano Loeson libraio nel Palazzo, all'Insegna del nome di Gesù. M. DC. LXXIV. Con licenza de Superiori, etc. A la fin, on lit : p. 172 « Permis d'imprimer le octobre 1673. de la Reynie. » — C'est tout ce qu'il y a en français dans le volume. Le traducteur dédie son œuvre au duc de Grammont par une lettre datée du 28 novembre 1693 et signée Constantin Belli, dans laquelle il dit qu'il lui offre, comme arrhes et témoignage de son dévouement, ce petit ouvrage arrangé à l'italienne (Questa picciola opera ornata all'Italiana), sans rien dire ni sur l'ouvrage, ni sur les motifs qui l'ont porté à entreprendre cette traduction; il ne sait autre chose que faire des compliments au duc de Grammont.

Faut-il chercher à cette traduction d'autres motifs que le désir formé par un étranger d'appeler sur lui la protection et l'intérêt d'un grand seigneur français? Il pouvait être utile de traduire en italien le pamphlet de Stuppa, car son nom est italien, et il était d'un pays de langue italienne; n'était-il pas à propos d'y répandre ce qu'il écrivait en faveur de la cause qu'il avait adoptée? Seulement, dans cette hypothèse, le choix de Paris comme lieu de publication est des plus singuliers, et il n'est pas vraisemblable qu'on eût imprimé à Paris des ouvrages destinés aux habitants du Comté de Chiavenne. Mais à qui pouvait s'adresser la publication faite à Paris ? Ce n'était pas apparemment à la colonie italienne venue en France avec Mazarin, encore moins à celles que Marie et Catherine de Médicis avaient amenées. Nous ne voyons pas de raison grave qui ait motivé cette

traduction; et nous ne pouvons la considérer que comme la manifestation d'une pensée individuelle à laquelle il ne faut sans doute pas attacher une bien grande importance.

Malgré cela, il n'est pas sans intérêt de comparer cette traduction avec le texte, et nous espérons qu'on accueillera volontiers deux des remarques que nous avons faites.

Il y a dans l'ouvrage français une phrase italienne; pourquoi italienne? Je ne me l'explique pas. Quand Stuppa accuse les Hollandais de s'être donnés au Japon comme Hollandais, non comme chrétiens, il leur fait faire cette déclaration en italien. J'aurais compris qu'il les eût fait parler portugais ou espagnol; car les idiomes de la péninsule ibérique sont les premières et pendant quelque temps les seules langues européennes qui se soient fait entendre dans l'extrême Orient. Mais il n'y avait, que je sache, aucune raison d'employer l'italien. Quoi qu'il en soit, Stuppa a jugé bon de se servir de cette langue; mais il se trouve que la traduction italienne ne reproduit pas textuellement la phrase italienne de l'original français. On lit dans celui-ci : « *Siamo Hollandesi, non siamo Christiani* », et dans la traduction : « *Siamo Olandesi e non Cristiani.* » La différence est sans doute bien légère; mais pourquoi n'y a-t-il pas identité?

La version italienne permet, en un autre passage, de corriger une étrange erreur du texte français. On lit, en effet, pages 115-6 : « Votre canton et la ville de Genève ont cru être obligés en conscience par le zèle de la gloire de Dieu et de la Religion chrétienne d'étouffer par toutes sortes de moyens nos principaux mystères! » On voit tout de suite qu'un mot a été omis; ce mot qui est « les ennemis de », la version italienne nous le donne; car elle porte : «... d'estirpare in ogni modo inimici de nostri principali misteri. »

Nous n'insisterons pas plus longuement sur cette traduction italienne, qui n'a sans doute pas fait grand bruit, puisqu'elle est restée complètement ignorée, mais n'en doit pas moins être connue; car cette publication fait nécessairement partie de l'histoire du pamphlet de Stuppa. Quant à ce pamphlet, il paraît avoir causé un assez grand émoi dans le temps où il a paru; et peut-être a-t-il été trop oublié depuis. C'est assurément un curieux spécimen de la polémique politico-religieuse d'alors. Aussi espérons-nous qu'on nous saura gré d'avoir appelé sur lui l'attention; et nous nous félicite-

rions, si ce que nous avons pu en dire amenait quelque érudit à éclaircir certains points restés obscurs, et notamment, à nous faire connaître quelque chose de plus que le titre, même complet, de la réfutation qui en a été faite par Jean Brun.

LÉON FEER.

BIBLIOGRAPHIE

LA GUERRE ET DÉLIVRANCE DE LA VILLE DE GENESVE COMPOSÉE ET PUBLIÉE EN 1536 PAR MARIE DENTIÈRE

Broch. in-8° de 80 p. Genève, 1881.

M. Albert Rilliet, qui nous donnait, il y a peu d'années, le Catéchisme français de Calvin, précédé d'une remarquable introduction sur le premier séjour du réformateur à Genève, nous offre aujourd'hui un opuscule non moins précieux, puisque « c'est la plus ancienne production littéraire sortie à Genève d'une plume protestante ».

La Guerre et la délivrance de la ville de Genève, tel est le titre d'un écrit mentionné pour la première fois, non sans erreur, par Jean Sénebier et par Emmanuel de Haller, d'après un exemplaire in-4° qu'ils avaient l'un et l'autre sous les yeux, et qui semble irrévocablement perdu. Un manuscrit retrouvé à Zurich en 1861, et réimprimé dans le tome XIII des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, a été pris pour l'original du livre disparu. C'était une erreur de plus ajoutée à l'ignorance du vrai texte et de son auteur. M. Rilliet, si versé dans toutes les questions d'archéologie genevoise, a eu la bonne fortune, qui n'échoit qu'aux habiles, de mettre la main sur une copie de l'original faite avec le plus grand soin par un copiste de profession, Pierre Bourrit, et portant en tête l'annotation suivante : *Suit la copie d'un imprimé en lettres gothiques, soit allemandes, contenant 21 pages dudit imprimé, lequel m'a été communiqué à moi, Pierre Bourrit, que j'ai copié mot à mot dans l'orthographe d'alors, excepté qu'il n'y avoit aucun accent sur les lettres, et je les ai mis ici.*

Grâce à cette découverte, M. Rilliet peut nous offrir le texte original d'un écrit publié en 1536, au moment où les Bernois, prenant possession de la vallée du Léman, assuraient la délivrance de Genève et son triomphe définitif sur le duc de Savoie : « Il ne faut pas prendre, dit-il, cette rédaction pour un chef-d'œuvre, ni pour un travail soigneusement élaboré dans un cabinet. Sa rédaction porte des traces évidentes de précipitation. Mais c'est un témoignage historique de première main, comme étant l'expression immédiate des souvenirs et des émotions qui régnaient alors dans le sein de la population genevoise émancipée. Si cet écrit ne renferme pas de renseignements qu'il soit seul à donner, toujours est-il qu'il a été le premier à les mettre au jour. Là où il est seul, c'est quand il sert de miroir à son temps, en ce qui concerne les sentiments du parti vainqueur, comme la sœur Jeanne de Jussie, dans ses mémoires si improprement nommés : Le *levain* du *calvinisme* personnifie les sentiments du parti vaincu. L'un et l'autre ouvrage, qui se ressemblent du reste aussi peu que possible, sont nés dans le milieu même dont ils retracent la physionomie et les impressions. C'est l'eau prise à la source. » On ne saurait mieux dire.

Une nouvelle question se pose ici : quel est l'auteur de l'opuscule qui nous apporte un si rare témoignage? On pense d'abord à Bonivard, prieur de St-Victor, puis à Froment, le héros des prédications du Molard, l'auteur des *Actes et gestes de la ville de Genesve;* mais ces deux conjectures ne résistent pas à un examen attentif. Le problème semblait insoluble, quand parut dans le tome V du beau recueil d'Herminjard, une pièce intitulée : *Epistre très utile faicte et composée par une femme chrestienne de Tornay, envoyée à la Royne de Navarre, sœur du Roy de France, contre les Turcs, Juifs, Infidèles, Faulx chrestiens, Anabaptistes et Luthériens.* Par une série de déductions que tout justifie, M. Rilliet a découvert l'auteur de l'écrit anonyme. C'est une femme, une religieuse fugitive de Tournay, Marie Dentière, quelque temps attachée à la reine de Navarre, puis réfugiée dans la Suisse romande, où elle épousa en secondes noces, Antoine Froment. Rien de plus frappant que les ressemblances entre l'*Epistre très utile* et *La guerre et deslivrance de la ville de Genesve*, qui portent l'un et l'autre cette légende caractéristique : LISÉS ET PUYS JUGÉS.

Quelques extraits suffiront à faire apprécier l'intérêt de l'opuscule qui fournira d'heureuses citations aux historiens de l'émancipation genevoise. C'est avant tout un cri de délivrance, qui rappelle un chant de guerre bernois composé à la même époque : « En quoy

ne fault estre esmerveillé que Dieu nous ayt si miraculeusement deslivré de ses ennemys pour néant, et sans que l'eussions mérité ne déservy. Car c'est toujours l'œuvre de Dieu que aux choses désespérées selon les hommes, de monstrer sa vertu et sa puissance, affin que l'honneur et la gloire luy soit du tout baillé ainsi qu'il appartient... Car c'est le Dieu d'espérance, le Dieu des forces, le le Dieu des batailles et des victoires, et si n'est subject aux hommes, mais fault que tous luy obeyssent, voyre les rois, princes et seigneurs de la terre desquels tient le cœur en sa main. »

Tout n'a pas cet accent élevé dans un morceau dont le style, véhément et saccadé, revêt tous les tons, invective, chant de triomphe, narré vif et populaire d'événements présents à tous les souvenirs : « Que ferez-vous maintenant, pouvres prestres? j'ay pitié de vous. Vous estiez si gros et si gras, si riches et puissants, si bien à vostre aise par vos faux miracles, mais maintenant sont véritables. Quels plus grands miracles demandez-vous que ceux qui sont au couvent de Sainte-Clare; car sans courir à St-Jacques ou à Rome, les pouvres sont devenus chanoines, tellement que tout ce qui estoit pour nourrir vos chiens, ribaudes et m..., est journellement distribué aux pouvres en sorte que personne n'a indigence. » On sent que l'auteur a ressenti toutes les émotions de la crise qui a rendu à Genève son indépendance. Il est le fidèle organe des transes et de l'allégresse publique, quand il s'écrie dans son langage énergique et familier : « Femmes, boutez hardiment poussins couver, car les ducs ne les mangeront plus! »

Ainsi court, avec des licences inouïes et des rudesses parfois éloquentes, la plume de cette Marie Dentière dont le nom fait ici pour la première fois son apparition dans l'histoire. Il sera désormais doublement uni à celui de Froment dans les vicissitudes de la réforme genevoise. Le mari et la femme ont eu leur heure d'incontestable éclat dans cette mémorable révolution qui renversa l'ordre ancien, mit à la place un ordre nouveau, et grava sur les murs de la ville émancipée sa glorieuse devise : *Post tenebras lux!* Ceux qui voudront en savoir plus long sur l'ex-religieuse de Tournay, n'auront qu'à lire le beau mémoire de M. Rilliet, chef-d'œuvre de critique historique, qui ne laisse subsister aucun point douteux sur la personne et l'œuvre de Marie Dentière.

J. B.

LA VRAYE FAÇON DE RÉFORMER L'ÉGLISE CHRESTIENNE ET APPOINTER LES DIFFÉRENS QUI SONT EN ICELLE

Par M. Jean Calvin.

(1 vol in-32).

J'ai sous les yeux un charmant volume, imprimé à Anduze, et qui semble appelé à la plus heureuse fortune, car il reproduit avec une rare perfection typographique un des chefs-d'œuvre de Calvin. Il n'est pas de sujet qu'il ait traité plus souvent que la réforme de l'Église. L'attitude du parti des moyenneurs cherchant une transaction impossible entre l'ancien culte et le nouveau, lui imposait le devoir de revenir sans cesse sur une matière obscurcie par des préjugés invétérés ou par les sophismes de l'intérêt personnel. L'*Intérim*, ce retour à peine déguisé au catholicisme romain, que Charles-Quint, victorieux à Muhlberg, prétendait imposer à l'Allemagne, avec la complicité de théologiens formés à l'école de Mélanchthon, inspira au réformateur français un de ses plus vigoureux écrits : *La vraye façon de réformer l'Église*, œuvre magistrale où l'on retrouve les plus hautes qualités de Calvin, critique incisive des abus, verve, ironie, éloquence. Je ne suis pas étonné que ce rarissime volume, dont le texte français manque à la belle collection des *Opera* (édition de Brunswick) recueilli par un amateur éclairé de notre vieille langue, ne lui ait paru digne d'être restitué au public, sous sa forme première, avec ses arguments aussi solides et non moins pratiques qu'aux jours de son apparition. C'est la tâche accomplie par M. le pasteur Vielles, avec le pur zèle d'un disciple de Calvin, et les scrupules d'un bibliographe intelligent. On ne peut que le féliciter d'avoir mené à bien cette œuvre délicate, pour laquelle il a trouvé le plus heureux concours dans M. Alfred Castagnier, jeune imprimeur d'Anduze, dont le coup d'essai semble un coup de maître : *in tenui labor, at tenuis non gloria!*

J. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1881

Présidence de M. le baron F. de Schickler. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin dernier. M. Lichtenberger exprime le vœu que ce procès-verbal qui présente un tableau si fidèle des travaux de la société soit reproduit en entier dans le *Bulletin* (voir le nº de décembre dernier.)

Le secrétaire énumére les articles contenus dans le *Bulletin* de novembre qui va paraître. Il a fait transcrire à la bibliothèque de Genève un certain nombre de pièces intéressantes, et il a besoin d'un copiste pour entreprendre un travail analogue dans les collections de Paris. M. Read signale l'École des Chartes comme pouvant fournir le copiste désiré.

Bibliothèque. On a reçu aujourd'hui même de la Commission des Églises Wallonnes une réponse favorable pour la cession du registre du consistoire d'Imecourt (1666) et pour l'envoi des documents qui intéressent l'Église réformée de France. Notre président a fait un voyage à Leyde. Il y a reçu le plus aimable accueil de M. du Rieu, secrétaire de la Commission Wallonne. Il a vu à Amsterdam le savant M. Gagnebin qui lui a communiqué son grand travail sur les Églises Wallonnes résumant vingt ans de sa vie, et dont le manuscrit nous sera communiqué.

Le comité, par l'organe de M. W. Martin, témoigne sa reconnaissance au président pour l'initiative prise par lui avec tant de succès.

La Commission de la bibliothèque a pris les devoirs au sérieux en faisant relier plusieurs volumes de documents par province : Provence-Riez; Normandie-Caen; un 3e volume comprend l'Église des Essarts, Condé sur Noireau, etc. Une discipline ecclésiastique, en fort mauvais état, contenant des extraits de Synodes, a été reliée avec une rare perfection.

Correspondance. Le président donne lecture d'une lettre officielle de M. le ministre de l'instruction publique nous invitant à figurer parmi les sociétés savantes de Paris à la prochaine réunion de la Sorbonne. Ne devons-nous pas en prendre acte et constater notre droit?

Une réponse semble nécessaire à M. Read. D'autres sociétés de Paris

ont reçu la même invitation et l'ont acceptée. Parmi les matières indiquées, il en est qui peuvent nous intéresser, comme par exemple : l'instruction primaire avant 89.

Le secrétaire n'est pas sans scrupules, et se demande s'il y a place dans les lectures de la Sorbonne pour des études analogues à celles du *Bulletin*. On reviendra sur ce sujet.

Fête de la Réformation. Les premières nouvelles sont excellentes. M. le pasteur Bersier annonce une collecte de 410 francs faite au service de la chapelle de l'Étoile, et la prédication de M. le pasteur Fontanès à Saint-André a produit une collecte d'environ 500 francs en notre faveur.

Le secrétaire donne rapidement connaissance des lettres qu'il a reçues de divers :

De M. le comte Pierre de La Rochefoucauld, des remercîments pour l'envoi de l'inscription funèbre d'un de ses aïeux, Frédéric-Guillaume de La Rochefoucauld, décédé en Angleterre en 1744 et enseveli à Saint-James Westminster-Piccadilly.

De M. le pasteur L. Benoit, une demande de renseignements sur une famille du Busc, originaire de Normandie, dont un membre, Nicolas du Busc, Seigneur de Saint-Aubin de Guichard, et marquis de Fresney, aurait été protestant et ambassadeur en Suède avant la révocation.

De M. Dugrenier, colporteur biblique, une addition au chapitre des martyrs de Langres, de Crespin.

De M. le pasteur Galland, une liste des familles protestantes de Maringues (Auvergne) avec la demande d'un modeste crédit pour quelques recherches à faire dans les archives de la même ville; accordé.

De M. Falgairolles, le prospectus d'une *histoire de la ville de Vauvert* dont il pourra être rendu compte dans le *Bulletin*.

De M. Hippolyte Abord, l'annonce du 2[me] volume de son *Histoire de la Réforme et de la Ligue à Autun*, dont le premier a déjà été offert à la bibliothèque.

De M. Philippe Delamain de Jarnac, une notice sur les Églises de l'Angoumois retrouvée dans des papiers de famille.

De M. le pasteur Villaret, une notice sur l'Église réformée de Rochefort, dont la première partie, antérieure à la Révolution, pourra être insérée dans le *Bulletin*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852		
2e —	1853		
3e —	1854		
4e —	1855	20 fr.	
5e —	1856	le volume.	
6e —	1857		
7e —	1858		
8e —	1859		
9e —	1860	30 fr.	
10e —	1861	le volume.	

11e année,	1862	
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870-71	20 fr.
21e —	1872	le volume.
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	10 fr.
30e —	1881	le volume

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882